



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences pour 2012

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 32



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 32

Rapport du Comité des conférences pour 2012



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	1
A. Composition	1
B. Bureau	1
C. Organisation des travaux	1
D. Programme de travail	2
E. Participation d'observateurs	2
II. Calendrier des conférences et réunions	3
A. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	3
B. Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour 2013 et questions connexes	4
C. Demandes de dérogation pour 2012 présentées entre les sessions et questions connexes	4
III. Gestion des réunions	5
A. Utilisation des services et installations de conférence	5
B. Incidences de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, stratégie IV (exécution échelonnée), sur les réunions devant se tenir au siège	8
IV. Gestion intégrée à l'échelle mondiale	9
V. Questions relatives à la documentation et à la publication	11
A. Gestion de la documentation	11
B. Enseignements tirés de l'organisation à titre expérimental de réunions économes en papier	12
VI. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	17
Annexes	
I. Projet de résolution	19
II. Projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation	13

A.	Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2013.....	16
B.	Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.....	57
C.	Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2013.....	59

Chapitre I

Questions d'organisation

A. Composition

1. Dans sa résolution 43/222 B, l'Assemblée générale a décidé de garder le Comité des conférences comme organe subsidiaire permanent. Conformément aux dispositions de cette résolution, le Comité était composé, en 2012, des États Membres suivants : Allemagne, Autriche, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Libye, Japon, Namibie, Nigéria, Panama, Philippines, République arabe syrienne, République de Moldova, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)¹.

B. Bureau

2. À sa session d'organisation de 2012 (517^e séance), le 25 avril 2012, le Comité a élu le Bureau suivant pour 2012 :

Présidente :

Carolina **Popovici** (République de Moldova)

Vice-Présidentes² :

Maria Angela **Holzmann** (Autriche)

Carmen **Àvila** (Panama)

Rapporteur :

Felix **Datuowei** (Nigéria)

3. À sa session d'organisation également, le Comité est convenu du principe que la Présidente mènerait des consultations visant à déterminer la composition du Bureau pour 2013 et que la Présidente et les autres membres sortants du Bureau poursuivraient leurs activités jusqu'à l'élection des membres du Bureau pour 2013.

C. Organisation des travaux

4. À la même séance, le Comité a décidé d'adopter à sa session de fond les dates de ses sessions d'organisation et de fond pour 2013 de sorte que lesdites dates figurent au calendrier des conférences et des réunions. Le Comité est convenu également de suivre les directives adoptées en 1994 et 1995 concernant son examen des demandes de dérogation au calendrier des conférences et des réunions déposées entre deux sessions, et de se réunir au coup par coup pour examiner les demandes ayant une incidence sur ce calendrier pendant les sessions de l'Assemblée générale.

¹ Un siège réservé aux États d'Amérique latine et des Caraïbes et un siège réservé aux États d'Asie et du Pacifique sont vacants depuis la soixante-sixième session de l'Assemblée générale (voir A/67/107 et A/AC.172/2012/INF/1).

² Les États d'Asie et du Pacifique n'avaient pas de candidats.

5. Également à la même séance, le Comité a examiné le programme 1 du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), publié sous la cote A/67/6 (Prog.1). Les recommandations du Comité ont été communiquées dans une lettre datée du 1^{er} mai 2012, adressée au Président du Comité du programme et de la coordination par la Présidente du Comité des conférences. En outre, elles ont été présentées dans une note du Secrétariat concernant le projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, intitulée « Examen du deuxième volet (plan-programme biennal) par les organes sectoriels, techniques et régionaux » (E/AC.51/2012/CRP.1, annexes I et II).

6. À la même séance, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté au Comité le projet de cadre stratégique. Les représentants de l'Autriche, de la Côte d'Ivoire, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France et du Nigéria ont pris la parole.

7. Le Comité a convoqué sa session de fond du 4 au 10 septembre 2012 (518^e à 521^e séances). À l'ouverture de la session de fond, le 4 septembre, le Chef par intérim du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/67/127). Pendant les séances officielles, les représentants de l'Autriche, de la Chine, du Congo, de la Côte d'Ivoire, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Nigéria, de Panama, des Philippines et de la République bolivarienne du Venezuela ont pris la parole.

D. Programme de travail

8. À sa session d'organisation de 2011 (510^e séance), le 20 avril 2011, le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter l'ordre du jour provisoire de 2012 à sa session d'organisation de 2012. À sa session d'organisation de 2012 (517^e séance), le 25 avril 2012, le Comité a adopté cet ordre du jour provisoire (A/AC.172/2012/L.1) et prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session d'organisation de 2013, un ordre du jour provisoire pour 2013. Le Comité a également décidé de faire figurer dans son programme de travail de l'année des réunions d'information informelles qui seront tenues par le Secrétariat avant la session de fond du Comité ou sur demande concernant des questions liées à la gestion des conférences qui intéressent les États Membres.

E. Participation d'observateurs

9. Deux États Membres étaient représentés en qualité d'observateurs à la session d'organisation du Comité : l'Égypte et le Sénégal. Les cinq États Membres suivants et deux organisations intergouvernementales étaient représentés en qualité d'observateurs à la session de fond : Cuba, l'Égypte, le Kazakhstan, le Pérou, le Sénégal, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union européenne.

Chapitre II

Calendrier des conférences et réunions

A. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

10. À sa 518^e séance, le 4 septembre 2012, le Comité des conférences a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (voir document A/67/127, sect. I.A.1 et renseignements complémentaires³, sect. I) contenant des demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire si ce n'est avec son assentiment exprès.

Conclusions et recommandations

11. Le Comité des conférences a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes ci-après à se réunir à New York pendant la partie principale de sa soixante-septième session, étant entendu que toutes ces réunions se verraient allouer des services de conférence, sous réserve de leur disponibilité, de manière à ce que les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne s'en trouvent pas entravés :

- a) Comité des commissaires aux comptes;
- b) Comité des relations avec le pays hôte;
- c) Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;
- d) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- e) Commission du désarmement;
- f) Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- g) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- h) Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
- i) Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant.

³ Voir [http://dgacm.org/Coc/Report_of_the_SG_on_the_pattern_of_conferences_\(A-67-127\)_Supplementary_information.pdf](http://dgacm.org/Coc/Report_of_the_SG_on_the_pattern_of_conferences_(A-67-127)_Supplementary_information.pdf).

B. Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour 2013 et questions connexes

12. À sa 521^e séance, le 7 septembre 2012, le Comité des conférences a examiné le projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour 2013 (A/AC.172/2012/L.2).

13. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de la différence entre les dates de la reprise de la session de 2013 du Comité chargé des organisations non gouvernementales arrêtées par ce dernier dans sa décision correspondante et celles indiquées dans le projet de calendrier révisé.

14. Un représentant du Secrétariat a expliqué que les dates qui étaient indiquées dans le projet de calendrier révisé avaient été confirmées par le secrétariat et le Bureau du Comité. Des éclaircissements à ce sujet seraient demandés au secrétariat du Comité.

C. Demandes de dérogation pour 2012 présentées entre les sessions et questions connexes

15. Dans sa résolution 66/233, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2012 et 2013, tel que présenté par le Comité des conférences, et a autorisé celui-ci à y apporter tous aménagements que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aurait prises à sa soixante-sixième session. Le calendrier a été publié sous la cote A/AC.172/2012/2.

16. À sa 373^e séance, le 26 août 1994, le Comité avait décidé que les demandes de dérogation qui lui seraient présentées entre les sessions seraient désormais examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, pour suite à donner.

17. À sa 379^e séance, le 23 mars 1995, le Comité était convenu que le Secrétariat pourrait, en consultation avec le Bureau du Comité, prendre une décision sur les modifications proposées au calendrier n'ayant pas d'incidence sur le budget-programme.

18. À sa session de fond de 1995, le Comité avait décidé que les demandes de dérogation qui lui seraient présentées entre les sessions et qui viseraient à changer le lieu d'une réunion seraient renvoyées aux membres pour approbation. Les demandes de dérogation concernant d'autres types de modification seraient, comme le Comité en avait décidé à sa session de fond de 1994, examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, pour suite à donner.

19. Le Comité des conférences a approuvé une demande reçue en 2012 de la Commission de la condition de la femme de tenir une réunion supplémentaire à la fin de leur session. Le Comité a également pris note de la demande formulée par la Cinquième Commission de tenir une séance supplémentaire à la deuxième partie de la reprise de la session en vue d'achever ses travaux.

Chapitre III

Gestion des réunions

A. Utilisation des services et installations de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et consultations avec des organes à propos de l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence mis à leur disposition

20. À sa 518^e séance, tenue le 4 septembre 2012, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences dans laquelle figuraient des statistiques et une analyse relatives à l'utilisation prévue et effective des ressources affectées aux services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui s'étaient réunis en 2011 à New York, Genève, Nairobi et Vienne (voir A/67/127, par. 4 à 15, et renseignements complémentaires³, sect. II). Il est recommandé dans le rapport que l'Assemblée générale prie instamment les six organes intergouvernementaux qui ont enregistré au cours des 10 dernières années un taux moyen d'utilisation inférieur au taux de référence de 80 % de réaménager leur programme de travail au stade de la planification de manière à éviter le gaspillage des services de conférence. En outre, il a été suggéré que le Comité examine s'il y avait lieu d'établir le calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes en vue de son examen par le Conseil économique et social.

21. Le Comité a également entendu un rapport de la Présidente sur les résultats des consultations qu'elle avait tenues avec les trois organes intergouvernementaux qui avaient affiché un taux d'utilisation inférieur au taux de référence de 80 % pendant trois années consécutives : le Comité des contributions, la Commission du développement social et la Commission de statistique. Suite à ces consultations, ces organes avaient accepté, en principe, de réduire le nombre des réunions prévues. En outre, la Présidente avait également envoyé une lettre dans laquelle elle avait formulé des suggestions visant à améliorer le taux d'utilisation du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui était le seul organe intergouvernemental basé à Genève dont le taux d'utilisation était inférieur au taux de référence.

22. Plusieurs délégations ont mis en cause la faisabilité de la recommandation formulée dans le rapport sur le plan des conférences (A/67/127, par. 15) tendant à ce que l'Assemblée générale invite le Conseil économique et social à s'interroger sur la nécessité d'examiner son calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, une telle mesure pouvant avoir une incidence sur le mandat confié aux organes concernés et pouvant empiéter sur les prérogatives du Conseil. Une délégation a demandé des précisions au sujet des mesures autres que la correspondance et les réunions, qui avaient été prises pour veiller à ce que les services de conférence soient utilisés plus efficacement. Elle craignait que le simple envoi d'une lettre par la Présidente du Comité des conférences aux organes hors Siège qui n'utilisaient pas pleinement les ressources mises à leur disposition ne suffise pas à régler le problème. Une délégation participant au débat en qualité d'observateur a indiqué que les fonctions et les besoins de chaque organe devraient être pris en considération avant que toute

mesure ne soit mise en œuvre, notant que plusieurs organes avaient besoin de temps pour tenir des consultations approfondies. Un complément d'information a été demandé sur les critères ayant servi de base au choix des organes devant figurer dans l'échantillon élargi qu'il était proposé d'utiliser pour l'analyse des données.

23. Un représentant du Secrétariat a dit que la recommandation concernant le calendrier du Conseil économique et social avait été formulée conformément à la résolution 66/233 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci priait le Secrétaire général de recenser les doubles emplois dans les services de conférence. Le secrétariat du Conseil avait été consulté lorsque la recommandation avait été formulée. Par ailleurs, dans sa décision 1988/103, le Conseil avait décidé d'inviter le Comité des conférences à formuler des recommandations sur son calendrier. Toute décision prise par le Comité à cet égard serait portée à l'attention du Bureau du Conseil. À défaut, un calendrier unique des Nations Unies serait établi et le Comité pourrait formuler des recommandations séparées au Conseil et à l'Assemblée générale. La plupart des délégations ont ensuite dit que la question devrait d'abord être portée à l'attention du Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son secrétariat, puis de l'ensemble du Conseil. Le Conseil pourrait ensuite décider de revoir le paragraphe b) de sa décision 281 (LXIII) sur la nécessité d'adopter un calendrier biennal de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dans le cadre du mandat énoncé par l'Assemblée au paragraphe 16 de la section II de sa résolution 66/233.

24. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui aux recommandations du Secrétaire général concernant le projet de calendrier biennal de conférences dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

25. Un représentant du Secrétariat a fait observer qu'à compter de 2012, les rapports des services des réunions sont envoyés aux secrétariats des organes intergouvernementaux avant le commencement de leur session. Ces rapports contiennent des données sur l'utilisation des services de conférence au cours des trois années écoulées, afin de promouvoir une utilisation efficace des ressources. Les secrétariats ont également été priés instamment d'informer à l'avance les services compétents des annulations prévisibles et de réduire les créneaux demandés pour tenir des réunions lorsqu'on savait que celles-ci prendraient moins de temps. Pour permettre de recueillir des données utiles, les organes figurant dans l'échantillon n'étaient que des organes intergouvernementaux qui se réunissaient régulièrement. Ceux qui ne se réunissaient qu'épisodiquement ou qui avaient un mandat limité n'étaient pas pris en compte. D'autres questions soulevées par des États Membres ont ensuite reçu une réponse orale ou écrite.

2. Prestation de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

26. À sa 518^e séance également, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général consacrée à la prestation de services d'interprétation aux réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » (voir A/67/127, par. 16, et renseignements complémentaires³, sect. III). La prestation de services à New York était passée de 94 % en 2010 à 96 % en 2011.

3. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

27. À sa 518^e séance également, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général consacrée à la prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres (voir A/67/127, par. 17, et renseignements complémentaires³, sect. IV). À New York, 92 % des demandes avaient été satisfaites en 2011, contre 96 % en 2010. À Genève, 89 % des demandes l'avaient été en 2011, contre 59 % en 2010.

28. Une délégation a demandé si la baisse du pourcentage des demandes satisfaites à New York était due à des annulations de dernière minute de ces demandes, et si c'était le cas, quelles en étaient les raisons. Devant l'absence de demandes de services d'interprétation à Vienne et le faible pourcentage de réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ayant fait l'objet de telles demandes à Nairobi, une autre délégation a voulu savoir si l'on pouvait en déduire que les besoins dans ces deux centres conférences étaient satisfaits.

29. Un représentant du Secrétariat a répondu que Vienne et Nairobi ne disposaient que d'une seule équipe d'interprètes, qui fournissait généralement des services aux organes dont les réunions sont inscrites au calendrier. À Nairobi, il a été possible de répondre à une demande de services d'interprétation pour des groupes régionaux en 2011. La baisse du pourcentage de demandes satisfaites à New York était effectivement due au fait que des groupes régionaux avaient annulé des demandes. Aucune explication n'a été consignée, mais il est possible de demander aux groupes les raisons ayant motivé les annulations.

4. Utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

30. À sa 518^e séance également, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général consacrée à l'utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/67/127, par. 18). En 2011, toutes les réunions des organes basés à Nairobi s'étaient tenues dans cette ville conformément à la règle du siège.

5. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

31. À la même séance, le Comité a également examiné la section du rapport du Secrétaire général consacrée à l'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (A/67/127, par. 19 à 21). En 2011, le centre de conférence avait accueilli 4 767 séances dont il avait assuré le service, ce qui représentait un taux d'utilisation de 70 %, le même qu'en 2010. Cette stagnation était le résultat net de la campagne de marketing intensive menée par la Commission et de l'existence à Addis-Abeba d'un nombre croissant d'hôtels et de centres de conférence qui organisaient des réunions dans cette ville.

32. D'autres précisions ont été demandées sur l'action menée pour promouvoir le centre de conférence à la CEA. Compte tenu de l'inauguration en 2012 du centre de conférence de l'Union africaine, qui avait rendu plus aiguë encore une concurrence déjà acharnée, une délégation a demandé si le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine avait exploré la possibilité de partager les services de conférence

avec cette organisation. Une autre délégation a suggéré de revoir les paramètres et les critères utilisés pour déterminer le taux d'utilisation des installations au centre de conférence de manière à tenir compte des diverses variables externes, y compris la concurrence plus rude. D'autres délégations ont demandé si la concurrence accrue avait eu une incidence sur le budget alloué au centre de conférence.

33. Un représentant du Secrétariat a dit que le taux d'utilisation de 70 % pour le centre de conférence était en fait assez élevé si l'on tient compte de la concurrence, qui venait non seulement de l'Union africaine mais aussi des nombreux hôtels cinq étoiles qui avaient été construits à Addis-Abeba et qui offraient des installations plus complètes. La Commission avait mené de grandes campagnes radiophoniques, participé à des foires et pris contact avec des organisations hors du système des Nations Unies afin d'intéresser de nouveaux clients au centre de conférence. D'autres questions soulevées par des États Membres ont ensuite reçu une réponse orale ou écrite.

B. Incidences de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, stratégie IV (exécution échelonnée), sur les réunions devant se tenir au Siège

34. Toujours à sa 518^e séance, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant les incidences de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège (voir A/67/127, par. 22 et 23, et renseignements complémentaires³, sect. V).

35. Une délégation a demandé des informations détaillées sur les mesures qui avaient été prises pour faire en sorte que le système de vote électronique fonctionne bien au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Il a été indiqué que le Secrétariat fournirait par écrit des précisions à ce sujet.

Chapitre IV

Gestion intégrée à l'échelle mondiale

36. À sa 518^e séance, le 4 septembre 2012, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative à la gestion intégrée à l'échelle mondiale (voir A/67/127, par. 24 à 33, et renseignements complémentaires³, sect. II).

37. En 2011, le Département avait continué d'appliquer la règle de proximité aux réunions tenues hors des quatre principaux centres de conférence, ce qui avait permis de faire des économies d'un montant de 1,1 million de dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Il était convaincu que la satisfaction des États Membres était un indicateur de résultat pour la gestion des conférences. Ceux-ci n'avaient guère répondu au questionnaire en ligne sur les services de conférence et peu d'entre eux avaient pris part aux deux réunions d'information sur la qualité des services linguistiques tenues dans l'année, ce qui était décevant.

38. Une délégation souhaitait savoir s'il y avait dans le rapport du Secrétaire général des recommandations sur la responsabilité du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences qui appelaient une réponse du Comité. D'autres délégations voulaient savoir comment le Secrétariat était arrivé au chiffre de 1,1 million de dollars d'économies réalisées grâce à l'application de la règle de proximité et si les initiatives de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale pouvaient entraîner d'autres économies. Une délégation a demandé si un mécanisme efficace était en place pour s'assurer que le calendrier des conférences, disponible un an à l'avance, était pris en compte dans le budget des différents centres de conférence.

39. Une délégation participant aux débats en qualité d'observateur était d'accord avec la suggestion formulée au paragraphe 27 du rapport, selon laquelle il fallait modifier les circulaires du Secrétaire général afin d'harmoniser intégralement la structure organisationnelle et les responsabilités des quatre principaux centres de conférence. Une délégation était favorable à la recommandation visant à faire passer de deux à un par an le nombre de réunions d'information spécialement consacrées aux questions linguistiques. Toutefois, elle a déploré que le rapport du Secrétaire général ne comporte pas de formules novatrices pour évaluer le degré de satisfaction des usagers, tel que préconisé par la résolution 66/233. Elle a proposé que les réclamations et suggestions des États Membres soient prises en compte dans le système d'évaluation. D'autres délégations ont demandé si des mesures concrètes étaient prises pour accroître la participation des États Membres aux questionnaires en ligne et aux réunions d'information, comme demandé dans la résolution 66/233 de l'Assemblée générale.

40. Un représentant du Secrétariat a dit que le principal objectif de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale était d'harmoniser les politiques, les normes et les systèmes en vigueur dans tous les centres de conférence. La plupart des avantages, comme la possibilité de mettre en commun les systèmes informatiques de tous les centres de conférence et l'organisation de concours de recrutement communs, n'étaient pas quantifiables. Aucune ressource n'avait été allouée à l'initiative. Pourtant, la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale pouvait déboucher sur des économies, notamment si certaines activités actuellement menées par chaque centre de conférence étaient

regroupées dans un seul centre, comme les appels d'offres lancés pour la traduction contractuelle. Les économies de 1,1 million de dollars réalisées grâce à l'application de la règle de proximité provenaient essentiellement de la réduction des dépenses au titre des voyages. Une fois le calendrier des conférences établi, le coût de chaque réunion était bel et bien pris en compte dans le budget du centre de conférence où la réunion devait se tenir.

41. Les informations relatives à la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale n'appelaient pas d'action du Comité : elles avaient été fournies pour tenir le Comité à jour. La question des circulaires du Secrétaire général relevait du Secrétariat. Le Département faisait de son mieux pour concilier les responsabilités du Secrétaire général adjoint et des directeurs généraux. Le Secrétariat s'était employé activement à faire que les États Membres répondent davantage aux questionnaires en ligne et prennent part aux réunions spécialement consacrées aux questions linguistiques, notamment en passant des annonces dans le Journal, en envoyant des rappels par voie électronique et en demandant aux bureaux des organes intergouvernementaux de faire la promotion des questionnaires en ligne, mais le taux de participation restait faible. Le Département apprécierait de recevoir des idées sur la façon de susciter davantage de réactions chez les États Membres. D'autres questions soulevées par des États Membres ont ensuite reçu une réponse orale ou écrite.

Chapitre V

Questions relatives à la documentation et à la publication

A. Gestion de la documentation

42. À sa 519^e séance, le 4 septembre 2012, le Comité des conférences a examiné le chapitre III du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, concernant les questions relatives à la documentation et à la publication (voir A/67/127, par. 34 à 50, et renseignements complémentaires³, sect. VII). En 2011, la proportion de documents soumis dans les délais prévus par le système de créneaux a atteint 88 % au Siège de l'Organisation à New York, 74 % à l'Office des Nations Unies à Genève, 43 % à l'Office des Nations Unies à Vienne et 0 % à l'Office des Nations Unies à Nairobi. S'agissant de l'objectif fixé pour les départements auteurs, à savoir la présentation dans les délais de 90 % des documents, le pourcentage s'est élevé à 76 % à New York en 2011 et à 45 % à Genève, et il a été de 0 % à Vienne et à Nairobi.

43. Plusieurs délégations ont souhaité savoir quelles mesures le Secrétariat prenait pour améliorer la proportion de documents soumis par les départements auteurs dans les délais prévus. Elles ont également demandé des renseignements plus détaillés sur la disponibilité des documents dans les six langues officielles, sur la possibilité de répartir le volume de travail qu'offrait le système de gestion des documents à l'échelle mondiale et sur le calendrier de numérisation des documents anciens importants de l'Organisation. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le manque de ressources et de traducteurs qualifiés dans certaines combinaisons linguistiques à Genève avait une incidence sur la soumission des documents dans les délais prévus. Une délégation voulait savoir comment les documents de l'ONU publiés sur Internet étaient authentifiés pour éviter que la mauvaise version soit téléchargée. Elle a également appelé l'attention sur le paragraphe 14 de la section IV de la résolution 66/233 de l'Assemblée générale, qui concerne le format des rapports, et sur le paragraphe 16 de la section IV de la même résolution, dans lequel l'Assemblée priait le Secrétaire général d'appliquer plus rigoureusement le système de créneaux. S'agissant des publications électroniques, plusieurs délégations ont demandé des renseignements concernant les économies réalisées grâce au recours à l'impression numérique au lieu de l'impression classique en offset. Une délégation se demandait si l'impression en offset était encore utilisée pour l'impression de gros documents émanant de clients comme le Conseil économique et social et le Programme des Nations Unies pour le développement.

44. Une délégation a demandé des précisions sur le sens de l'expression « documents anciens importants » employée dans la résolution 66/233 de l'Assemblée générale étant donné que dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/67/127), il était fait mention des « vieux documents de l'Organisation », de « tous les documents importants » et de « documents des organes délibérants depuis 1946 ». Elle souhaitait savoir également si le Secrétariat présenterait un rapport, comme le demandait l'Assemblée générale, en application du paragraphe 27 de la section IV de la résolution 66/233, proposant un calendrier détaillé pour la numérisation, dans la limite des ressources disponibles, de tous les documents anciens importants de l'Organisation, y compris ceux des organes délibérants, ainsi que des moyens d'accélérer cette opération. Une autre délégation a

demandé quel était précisément le volume de documents que le Siège envoyait à d'autres centres de conférence dans le cadre de l'arrangement visant à répartir la charge de travail.

45. Un représentant du Secrétariat a dit que le Département était très attaché à la distribution simultanée des documents, comme l'avait prescrit l'Assemblée générale. Les rares dysfonctionnements qui se produisaient pendant la procédure automatique de téléchargement des documents dans le Système de diffusion électronique des documents étaient réglés en priorité. De nets progrès avaient été accomplis au fil des ans quant à la présentation des documents à la Cinquième Commission dans les délais prévus même si quelques documents urgents posaient encore des problèmes. L'équipe spéciale interdépartementale continuait de s'employer à réduire au minimum toute perturbation dans la chaîne de production des documents, et les documents de la Cinquième Commission se voyaient accorder le rang de priorité le plus élevé. Le système des créneaux était extrêmement dynamique et supposait de nombreux échanges avec les parties concernées. Chaque année, il était rappelé aux départements auteurs qu'ils étaient tenus de présenter leurs rapports suivant le format requis, mais ils ne se conformaient pas toujours à ces prescriptions.

46. La répartition du volume de travail de traduction était faite au cas par cas, en fonction des moyens de tel ou tel centre de conférence à tel ou tel moment. Les mêmes normes s'appliquaient à tous les centres de conférence. Les écarts constatés quant au respect des normes selon le centre de conférence tenaient vraisemblablement au manque de moyens ou à l'emploi de méthodes statistiques différentes dans certains centres. Le Secrétariat contrôlait la qualité de tous les documents affichés sur Internet. Quand des erreurs étaient détectées après la publication d'un document, celui-ci faisait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques. Presque tous les documents des organes délibérants étaient imprimés selon des procédés numériques; les imprimantes classiques en offset avaient presque totalement été retirées.

B. Enseignements tirés de l'organisation à titre expérimental de réunions économes en papier

47. À sa 520^e séance, le 5 septembre 2012, le Comité a examiné la question des réunions économes en papier et en particulier les enseignements tirés des réunions PaperSmart organisées à titre expérimental (voir A/67/127, par. 46 à 50, et A/AC.172/2012/CRP.1). Des représentants des services de conférence des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne ont participé au débat par visioconférence. Les discussions ont notamment porté sur l'utilisation de fichiers audionumériques en remplacement ou en complément des comptes rendus écrits. Le Secrétariat a fait valoir que le concept PaperSmart permettait un mode de fonctionnement plus rentable et plus durable, qui respectait l'égalité des langues officielles de l'Organisation. Grâce à l'utilisation de plusieurs nouveaux outils de distribution électronique et le passage de l'impression offset à l'impression numérique, il a été possible de réduire considérablement le volume des documents de conférence imprimés au cours des trois dernières années. Le Secrétariat garde à l'esprit les paragraphes 23 et 24 de la section IV de la résolution 66/233, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la notion de réunions économes en papier et de lui rendre compte des

enseignements tirés. Au paragraphe 8 de la section II de sa résolution 66/257, l'Assemblée a clairement indiqué que toutes les propositions ou mesures dans ce domaine devaient être soumises à son approbation préalable.

48. La formule PaperSmart repose sur quatre piliers : l'utilisation d'un portail multilingue donnant accès aux documents se rapportant à telle ou telle réunion; la publication électronique de documents consultables sur différents appareils portables; la diffusion de documents sur divers supports numériques; et l'impression de documents sur demande. Le portail propose différents niveaux d'accès en fonction du rôle de chaque participant (interprète, représentant, journaliste, etc.). La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, a été organisée selon cette formule. Ainsi, la plupart des représentants ont pu mettre à disposition leurs interventions au format électronique, et les malvoyants et les malentendants ont eu l'occasion historique de participer aux débats grâce au portail. Depuis la Conférence, plusieurs organes intergouvernementaux ont demandé au Département de les aider à mettre sur pied leur propre portail afin de pouvoir organiser des réunions économes en papier

Nairobi

49. Dans le cadre de l'action menée pour offrir des solutions de gestion des conférences durables, l'Office des Nations Unies à Nairobi a élaboré le guide « Green meeting guide 2009: roll out the green carpet for your participants » et publié en 2012 le guide « Sustainable Events Guide: Give Your Large Event a Small Footprint », qui proposent des exemples de ce qui peut être fait pour organiser des conférences « vertes » (réduction du gaspillage lié aux conférences, prise en compte des conséquences sociales et environnementales lors des achats des biens et services pour les réunions). L'application de la règle de proximité des principes de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale s'est révélée une pratique utile au sein de l'Organisation. La formule PaperSmart constitue un élément clef emblématique d'un mode de gestion des conférences plus durable et plus intégré susceptible de se traduire par des conséquences sociales bénéfiques pour les populations locales et des améliorations environnementales en général, ainsi que par des avantages financiers et des retombées positives en termes d'image pour les organisateurs des conférences. La Division des services de conférence organise des réunions économes en papier pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement depuis des années. À la dernière réunion du Conseil d'administration du PNUE, qui a duré une semaine, l'application du concept PaperSmart a ainsi permis de réaliser une économie de près de 100 000 dollars en frais d'impression.

Vienne

50. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a accepté de remplacer les comptes rendus des séances par des enregistrements numériques en six langues. Le système mondial de gestion des réunions (gMeets) sert de plate-forme. À partir du site Web du Comité, une interface permet au public d'accéder aux enregistrements, qui sont mis à disposition immédiatement après les réunions. Les utilisateurs peuvent rechercher une séance par date ou par mot-clef, consulter la liste des orateurs d'une séance donnée et télécharger les enregistrements des interventions en langue originale et de l'interprétation qui en est faite dans les autres langues. Mis au point en l'espace de cinq mois, ce système a nécessité un

investissement ponctuel de 40 000 dollars et pourrait aisément être utilisé dans d'autres lieux d'affectation. Le système est plébiscité par le secrétariat du Comité et par les délégations : 741 téléchargements ont été enregistrés dans les quatre mois qui ont suivi son lancement. Le projet pilote doit se poursuivre jusqu'en 2015. Les États Membres feront remonter leurs observations à la prochaine session du Comité en 2013. Plusieurs organes intergouvernementaux se sont déclarés intéressés par le système, dont la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui va l'expérimenter en parallèle avant de décider de l'opportunité de remplacer les comptes rendus analytiques par des enregistrements sonores. Les organes intergouvernementaux qui n'ont pas droit à l'établissement de comptes rendus écrits pourraient également tirer parti du système d'enregistrement numérique, qui offre une solution rentable, efficiente et verte.

Genève

51. Les mesures prises par les États Membres pour envisager des solutions de remplacement des comptes rendus analytiques dans le cadre du système PaperSmart (diffusion par Internet, enregistrements numériques) devraient permettre de dégager des gains d'efficacité, l'établissement des comptes rendus absorbant un grand nombre de ressources. Le Conseil des droits de l'homme et les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme représentent l'essentiel des activités de la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève. Sachant que la Division n'a pas les moyens suffisants de répondre aux besoins prévus dans son programme de travail, il importe de noter que la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans son rapport sur le renforcement des organes de traités (A/66/860), a encouragé tous les organes conventionnels à revoir leurs droits concernant les comptes rendus et indiqué que la diffusion sur le Web pourrait remplacer les comptes rendus pour les réunions publiques. La rentabilité, la qualité et la ponctualité des documents pourraient également être grandement améliorées si les rapports présentés par les États parties aux traités relatifs aux droits de l'homme ne pouvaient dépasser un nombre limite de mots.

52. Un certain nombre de délégations se sont déclarées favorables au concept PaperSmart, pour autant qu'il ne remette pas en cause le principe du multilinguisme et de la parité des langues officielles ainsi que les méthodes de gestion des conférences du Secrétariat. Elles ont cependant voulu savoir comment le Département avait recueilli les premières réactions des clients sur l'utilisation de la formule. Une délégation a demandé si les déclarations étaient publiées sur le portail PaperSmart avant ou après les réunions. Une autre délégation a demandé que le champ d'application du concept de PaperSmart soit élargi : il n'est pour le moment axé que sur la réduction de l'impression alors qu'il devrait couvrir d'autres aspects plus détaillés (respect de l'environnement, intégrité, sécurité, intégration à UMOJA, calendrier et disponibilité des données, informations ou documents) afin de renforcer l'utilisation de l'informatique au sein de l'ONU et, donc, de mieux servir les États Membres. Plusieurs délégations ont également réclamé une définition claire du concept PaperSmart et des précisions sur les prévisions de coûts ou d'économies, en comparant notamment l'impression sur demande et l'impression de masse. Des détails ont été demandés sur un certain nombre de questions : l'incidence prévue de la mise en œuvre de la formule sur le plan des ressources humaines et les aspects financiers des activités de l'ONU en matière de gestion des

conférences, ainsi que sur les procédures relatives au budget, à l'administration et aux achats; les problèmes éventuellement rencontrés pendant la phase initiale de mise en œuvre; les mesures prises pour assurer la confidentialité, la sécurité et l'archivage des documents; et les plans et, éventuellement, un calendrier pour la coordination, le suivi et l'évaluation de la plate-forme technologique existante du système des Nations Unies. Une délégation participant en qualité d'observateur a souligné qu'il pourrait être impossible d'organiser des réunions PaperSmart dans certains États du fait du manque de moyens techniques notamment. On a également souhaité savoir si un système de secours serait disponible au cas où des problèmes techniques se produiraient dans les centres de conférence et si un service central serait créé pour assurer la coordination des questions PaperSmart.

53. En ce qui concerne le remplacement des comptes rendus officiels écrits par des fichiers audionumériques, un certain nombre de délégations se sont déclarées satisfaites par le projet pilote mené par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Une délégation a recommandé d'adopter une démarche équilibrée en ce qui concerne la substitution de fichiers audio aux comptes rendus analytiques, faisant valoir que ces derniers constituaient le compte rendu officiel des séances. Une autre délégation a demandé si le projet pilote mené à Vienne pouvait être étendu à d'autres services du Secrétariat et si la réalisation des fichiers numériques audio pouvait être externalisée. Une autre délégation s'est réjouie du fait que le projet PaperSmart et les fichiers audionumériques du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique respectaient la parité des langues officielles de l'Organisation et tout ajustement dont ces deux projets pourraient faire l'objet devrait tenir compte de ce principe. Elle a noté que les retransmissions par Internet se feraient bientôt dans les six langues officielles de l'ONU.

54. Un représentant du Secrétariat a expliqué que, dans le cadre de la formule PaperSmart, le coût par page supérieur de l'impression sur demande serait compensé par l'élimination de l'impression de masse. Pour apprécier la satisfaction des clients, des enquêtes ont été menées à plusieurs sessions. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les déclarations étaient téléchargées sur le portail mais n'étaient au début accessibles qu'à une poignée d'utilisateurs, les interprètes notamment. Comme pour les versions imprimées, les versions électroniques des déclarations n'ont été mises à la disposition de tous les participants qu'après le commencement de l'intervention de l'orateur. S'il est difficile pour le moment de mesurer les conséquences du concept PaperSmart sur le plan des ressources humaines, on peut tout de même observer que les réunions PaperSmart exigent moins de travail manuel que les séances traditionnelles. Les questions déterminantes d'accès et de sécurité des données relèvent de la compétence du Bureau de l'informatique et des communications. Si les États Membres décident de généraliser la formule PaperSmart, il est vraisemblable que sa mise en œuvre à grande échelle nécessitera à terme la création d'un service centralisé de coordination.

55. S'agissant de l'enregistrement numérique des séances, certains organes intergouvernementaux, comme le Conseil des droits de l'homme à Genève, ont renoncé à leurs droits concernant les comptes rendus analytiques et ont opté pour les retransmissions par Internet, qui sont parfois offertes à titre gracieux par des organisations non gouvernementales. À Vienne, ce sont les enquêtes électroniques et les réunions d'information avec les États Membres qui ont motivé la création du

système numérique pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Par ailleurs, nombre de représentants ne voient guère de différences entre les comptes rendus analytiques et les rapports de session. Un certain nombre de délégations ont souligné que les comptes rendus analytiques et les procès-verbaux continuaient de constituer une part importante de la documentation utilisée par les États Membres, et rappelé que, conformément au paragraphe 29 de la section IV de la résolution 66/233, toute proposition visant à étendre la pratique de l'enregistrement numérique des réunions doit faire l'objet d'un examen approfondi avant que les États Membres ne puissent se prononcer. D'autres questions soulevées par des États Membres ont ensuite reçu une réponse orale ou écrite.

Chapitre VI

Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

56. À sa 519^e séance, le 4 septembre 2012, le Comité a examiné la partie concernant les questions relatives à la traduction et à l'interprétation du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (voir A/67/127, par. 51 à 64, et renseignements complémentaires³, sect. VI).

57. Selon le Secrétaire général, la capacité du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de s'attacher durablement les services de traducteurs et d'interprètes indépendants sera très certainement renforcée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2012, du nouvel accord entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), et par l'accord récemment conclu entre le CCS et l'Association internationale des traducteurs de conférence (AITC). Les listes de lauréats aux concours de recrutement à des postes dans les services linguistiques étant presque épuisées, le Département a besoin que quelque 21 concours soient organisés chaque année. Toutefois, les moyens dont dispose la Section des examens et des tests ne lui permettent de donner suite qu'à huit ou neuf demandes par an. Avec l'aide du Département, 15 des concours les plus pressants auront été organisés en 2012. Jusqu'à présent, le Département a réussi à assurer la transition démographique.

58. Plusieurs délégations ont demandé des informations complémentaires sur les nouveaux accords qui ont été négociés entre le CCS et l'AIIC et entre le CCS et l'AITC, notamment sur l'harmonisation des conditions d'emploi offertes aux traducteurs et interprètes indépendants avec celles offertes au personnel permanent, et sur l'incidence que ces accords devraient avoir sur le coût des services linguistiques. Des informations détaillées ont également été demandées concernant les mesures prises pour faire davantage la publicité des possibilités d'emploi dans les services linguistiques de l'Organisation, en particulier en Afrique subsaharienne, et pour faire en sorte que les fonctionnaires partant à la retraite soient remplacés. Il a également été demandé que soit établie avec précision l'ampleur de la pénurie de personnel linguistique qualifié. Plusieurs délégations ont demandé si des contacts avaient été établis avec des organisations promouvant les langues officielles de l'Organisation. Une délégation participant en qualité d'observateur a rappelé que la règle du multilinguisme visait à promouvoir le fonctionnement efficace et démocratique des organisations internationales, et s'est dite disposée à travailler avec le Secrétariat pour trouver une solution à la pénurie de traducteurs et d'interprètes travaillant à partir du français et vers cette langue. Une délégation a demandé si les concours étaient administrés à l'échelle mondiale ou par lieu d'affectation. Elle s'est en outre interrogée sur l'existence d'un système permettant de faire en sorte que les mêmes équipes d'interprétation soient toujours assignées aux mêmes organes.

59. Un représentant du Secrétariat a dit que les nouveaux accords négociés avec l'AIIC et l'AITC pour donner suite à une demande découlant d'un mandat confié par le Bureau des services de contrôle interne permettraient notamment que les traducteurs et interprètes indépendants soient rémunérés à un taux équivalent à la classe P-4, reçoivent des prestations de sécurité sociale et voyagent dans les

conditions prévues par l'organisation qui les recrutent. De plus, et c'était là l'aspect le plus important, à compter du 1^{er} juillet 2012, l'accord passé avec l'AIC avait comblé ce qu'il était convenu d'appeler « l'écart nord-américain » qui faisait que les organismes des Nations Unies en Amérique du Nord payaient nettement moins les interprètes indépendants que les organismes situés ailleurs dans le monde. Bien qu'il fût probable que les dépenses augmentent pour de nombreux organismes, notamment en raison d'une clause de non-régression, il importait de noter que l'accord avait amélioré les conditions d'emploi du personnel engagé pour une période de courte durée, ce qui permettrait d'attirer davantage d'interprètes indépendants qualifiés dans le système des Nations Unies et avait éliminé la concurrence entre les organisations.

60. S'agissant de la coopération avec les universités et du recrutement, le Département s'était employé, en étroite collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, à mieux planifier les concours de recrutement, désormais coordonnés à l'échelle mondiale. Des mémorandums d'accord avaient été signés avec 21 universités, dont l'Université de Nairobi qui ferait le lien avec d'autres universités d'Afrique pour améliorer la formation des professionnels des langues. Le fait que le programme de coopération avec les universités ne soit pas doté de ressources propres avait limité la possibilité de collaborer avec des établissements où étaient étudiées les langues officielles de l'Organisation. Cependant, un site Web consacré aux carrières linguistiques à l'ONU avait été créé et un réseau professionnel était actuellement mis en place avec la Commission européenne, l'Union européenne et d'autres organisations internationales qui avaient également des difficultés à recruter du personnel linguistique qualifié.

61. Des mécanismes de contrôle de qualité des travaux de traduction confiés à des vacataires étaient en place. Des documents non techniques normalisés, comme les avis de vacance de poste, étaient envoyés à des sociétés de traduction, tandis que la documentation des organes délibérants et d'autres documents sensibles qui appelaient une traduction de la plus grande qualité étaient confiés à des fonctionnaires. Il fallait distinguer les documents qui se prêtaient à la traduction contractuelle de ceux dont la traduction devait être effectuée en interne. Il était difficile de déterminer le coût des traductions internes et les chiffres étaient donc purement indicatifs.

62. La « continuité » désignait le fait d'affecter la même équipe d'interprètes aux mêmes organes et c'était un facteur pris en compte pour s'assurer que l'interprétation était de qualité, même si la complexité de la programmation faisait qu'il était impossible de toujours affecter la même équipe au même organe. Les interprètes étaient néanmoins en mesure d'interpréter dans divers domaines techniques et étaient spécialisés dans plusieurs disciplines. D'autres questions soulevées par des États Membres ont ensuite reçu une réponse orale ou écrite.

Annexe I

Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur la question, notamment les résolutions 40/243 du 18 décembre 1985, 41/213 du 19 décembre 1986, 43/222 A à E du 21 décembre 1988, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 56/254 D du 27 mars 2002, 56/262 du 15 février 2002, 56/287 du 27 juin 2002, 57/283 A du 20 décembre 2002, 57/283 B du 15 avril 2003, 58/250 du 23 décembre 2003, 59/265 du 23 décembre 2004, 60/236 A du 23 décembre 2005, 60/236 B du 8 mai 2006, 61/236 du 22 décembre 2006, 62/225 du 22 décembre 2007, 63/248 du 24 décembre 2008, 63/284 du 30 juin 2009, 64/230 du 22 décembre 2009, 65/245 du 24 décembre 2010 et 66/233 du 24 décembre 2011,

Réaffirmant sa résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences pour 2012¹ et le rapport pertinent du Secrétaire général²,

Réaffirmant les dispositions relatives aux services de conférence de ses résolutions sur le multilinguisme, en particulier celles de sa résolution 65/311 du 19 juillet 2011,

I Calendrier des conférences et réunions

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des conférences pour 2012¹;

2. *Approuve* le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2013 présenté par le Comité des conférences³, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 32 (A/67/32).

² A/67/127.

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 32 (A/67/32).

3. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 2013 tous aménagements que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aura prises à sa soixante-septième session;

4. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions visées dans ses résolutions 53/208 A, 54/248, 55/222, 56/242, 57/283 B, 58/250, 59/265, 60/236 A, 61/236, 62/225, 63/248, 64/230, 65/245 et 66/233 concernant le vendredi saint orthodoxe et les fêtes chômées de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha, et demande à tous les organes intergouvernementaux de se conformer à ces dispositions lorsqu'ils programment leurs réunions;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et réunions s'opère dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et des dispositions de ses autres résolutions pertinentes;

6. *Invite* les États Membres à fournir dans tous nouveaux textes adoptés par les organes délibérants suffisamment d'informations concernant les modalités d'organisation de toute conférence ou réunion;

7. *Rappelle* l'article 153 de son règlement intérieur et prie le Secrétaire général de préciser les modalités des conférences dans les résolutions impliquant des dépenses, compte étant tenu des tendances des réunions similaires, de façon à permettre de mobiliser les services de conférence et la documentation de la manière la plus efficace et la plus économique possible;

8. *Rappelle* le paragraphe 16 de la section II.A de la résolution 66/233 et, à cet égard, souscrit aux observations formulées au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant le calendrier biennal des réunions du Conseil économique et social²;

II

A. Utilisation des services de conférence

1. *Réaffirme* la règle qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres;

2. *Demande* au Secrétaire général et aux États Membres de se conformer aux principes directeurs et aux procédures énoncés dans l'instruction administrative régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions⁴;

3. *Souligne* que ces réunions, conférences, manifestations et expositions doivent être compatibles avec les buts et les principes de l'Organisation;

4. *Note* que le taux global d'utilisation des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence est de 85 pour cent pour 2011, comme en 2010, contre 86 pour cent pour 2009, et est donc supérieur à la norme, qui est de 80 pour cent;

5. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises par les organes qui ont réaménagé leur programme de travail pour optimiser l'utilisation des services de

⁴ ST/AI/416.

conférence et prie le Comité des conférences de renforcer ses consultations avec les secrétariats et bureaux des organes qui sous-utilisent la part de ces ressources qui leur est allouée;

6. *Constate* que l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances entraînent un gaspillage du temps alloué qui réduit notablement les taux d'utilisation des organes concernés et invite le secrétariat et le bureau desdits organes à s'attacher à éviter l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances;

7. *Note* que 96 pour cent des réunions tenues à New York en 2011 par les organes autorisés à se réunir « selon les besoins » ont bénéficié de services d'interprétation, contre 94 pour cent en 2010, et prie le Secrétaire général de continuer à faire bien comprendre à ces organes qu'ils doivent s'efforcer d'utiliser au maximum les services de conférence fournis et à rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, de la fourniture de services de conférence à ces organes;

8. *Demande de nouveau* aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et de planifier et d'ajuster leurs programmes de travail sur la base de l'utilisation qu'ils font effectivement des services de conférence afin de pouvoir utiliser ceux-ci plus efficacement;

9. *Est consciente* de l'importance que revêtent les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, prie le Secrétaire général de veiller à satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions et prie le Secrétariat d'informer dès que possible les groupes demandeurs des services de conférence disponibles, y compris les services d'interprétation, ainsi que de tout changement qui pourrait intervenir avant la réunion concernée;

10. *Note* que la proportion des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence a été de 91 pour cent pour 2011, contre 84 pour cent pour 2010, et prie le Secrétaire général de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux problèmes que rencontrent les États Membres du fait que certaines réunions de groupes régionaux et autres grands groupes se déroulent sans services de conférence, et de lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences;

11. *Exhorte de nouveau* les organes intergouvernementaux à ne ménager aucun effort, au stade de la programmation, pour tenir compte des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leur programme de travail et à aviser les services de conférence suffisamment à l'avance lorsqu'une de leurs séances est annulée, de façon que les ressources libérées puissent, dans la mesure du possible, être affectées à une réunion d'un desdits groupes;

12. *Accueille avec satisfaction* les efforts faits par tous les utilisateurs des services de conférence pour informer le Secrétariat le plus tôt possible de toute annulation des services demandés de sorte qu'ils puissent être facilement affectés à d'autres réunions;

13. *Note avec satisfaction* que, conformément aux dispositions de plusieurs de ses résolutions, notamment le paragraphe 12 de la section II.A de la résolution 66/233, et en application de la règle du siège, les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y ont tenu toutes leurs réunions en 2011, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la situation à sa soixante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

14. *Note avec préoccupation* la baisse du taux d'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique et constate la poursuite des activités et initiatives promotionnelles menées par la Commission;

15. *Prie* le Secrétaire général de continuer de rechercher des moyens d'accroître l'utilisation des services du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, notamment avec ses partenaires tels que l'Union africaine, et de lui rendre compte à sa soixante-huitième session des résultats de ses recherches, y compris des retombées des campagnes organisées par la Commission;

16. *Prie également* le Secrétaire général d'encourager les chefs des organismes des Nations Unies à utiliser en priorité, s'il y a lieu, le centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, afin d'en optimiser l'utilisation;

17. *Salue* l'initiative dont a fait preuve le Secrétaire général en cherchant des moyens d'améliorer la rentabilité et l'efficacité des services de conférence;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, une étude complète sur les services de conférence qui fasse apparaître les activités qui se recoupent, afin de trouver des solutions originales, des effets de synergie et des mesures d'économie sans compromettre la qualité des services;

19. *Demande de nouveau* au Comité des conférences de rencontrer les organes qui ont régulièrement sous-utilisé les ressources qui leur étaient allouées au cours des trois dernières sessions et de leur adresser les recommandations qui s'imposent afin que les ressources des services de conférence soient utilisées au mieux, et exhorte les secrétariats et les bureaux de ces organes de collaborer plus étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et d'envisager de modifier leurs programmes de travail, notamment de les réaménager en fonction de la structure des points habituellement inscrits à leur ordre du jour, en vue de remédier à leur problème de sous-utilisation des ressources;

20. *Prie* la Présidente du Comité des conférences d'adresser une lettre aux présidents des organes intergouvernementaux basés hors de New York si leur taux d'utilisation passe sous la norme de 80 pour cent;

21. *Prie instamment* les organes intergouvernementaux qui ont enregistré au cours des 10 dernières années un taux moyen d'utilisation inférieur au taux de référence de 80 pour cent de réaménager leur programme de travail au stade de la planification de manière à atteindre le taux de référence;

B. Incidence du plan-cadre d'équipement, stratégie IV (exécution échelonnée), sur les réunions devant se tenir au Siège pendant sa mise en œuvre

1. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que l'exécution du plan-cadre d'équipement, notamment la réinstallation temporaire du personnel des services de conférence dans des locaux transitoires, ne nuise pas à la qualité des services de conférence fournis aux États Membres dans les six langues officielles et ne remette pas en cause l'égalité de traitement des services linguistiques, qui doivent jouir des mêmes conditions de travail et moyens pour être à même de fournir des prestations de la plus haute qualité;

2. *Invite* tous ceux qui demandent ou organisent des réunions à travailler en étroite collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat sur toute question liée à la programmation de ces réunions afin que les activités qui auront lieu au Siège pendant les travaux puissent être coordonnées avec le maximum de prévisibilité;

3. *Prie* le Comité des conférences de garder la question à l'examen et prie le Secrétaire général de faire périodiquement rapport au Comité, pendant les travaux, sur les questions liées au calendrier des conférences et réunions;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que, dans les limites des ressources existantes du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, les services de conférence bénéficient de l'appui informatique voulu pour pouvoir continuer de fonctionner sans à-coup durant l'exécution du plan-cadre d'équipement;

5. *Note* que pour la durée de l'exécution du plan-cadre d'équipement, une partie du personnel des services de conférence et des moyens informatiques du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été temporairement réinstallée dans des locaux transitoires, et prie le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que soient assurés, dans les limites des ressources existantes du Département, les services d'appui nécessaires à la maintenance des équipements et systèmes informatiques du Département, à la mise en œuvre de son grand projet informatique et à la fourniture de services de conférence de qualité;

6. *Prie* le Secrétaire général de consulter les États Membres au sujet des initiatives qui ont des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence;

III Gestion intégrée à l'échelle mondiale

1. *Note avec satisfaction* les efforts déployés par le Secrétaire général, dans le cadre de l'initiative relative à la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour appliquer dans les quatre principaux centres de conférence des indicateurs de résultats communs et des systèmes informatiques uniques (gData, gMeets, gDoc et gText, par exemple), et prie le Secrétaire général de lui en rendre compte à sa soixante-huitième session;

2. *Rappelle* le paragraphe 15 de la section III de sa résolution 66/233 et prie le Secrétaire général d'achever les évaluations internes concernant les mécanismes de contrôle de la responsabilité et de définir clairement les attributions du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et des directeurs généraux des bureaux des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne, pour ce qui est de la gestion des conférences, des activités et de l'utilisation des ressources, et prie le Secrétaire général de lui en rendre compte à sa soixante-huitième session;

3. *Prend note* des initiatives qui ont été prises, dans l'optique de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour rationaliser les méthodes, réaliser des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et souligne à ce propos qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires affectés aux services de conférence et de veiller à ce que le principe de l'égalité de classement des postes comportant les mêmes fonctions soit respecté dans les quatre principaux centres de conférence;

4. *Note* que les retombées du partage de la charge de travail dans le cadre de la gestion des documents à l'échelle mondiale demeurent limitées, et prie le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens de promouvoir le partage de la charge de travail entre les quatre centres de conférence et de lui en rendre compte à sa soixante-huitième session;

5. *Souligne* que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour missions premières de produire des documents de qualité dans toutes les langues officielles, conformément à la réglementation établie et dans les délais prévus, et d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres dans tous les centres de conférence, de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions pertinentes;

6. *Note* que la réserve de linguistes dans les centres de conférence est inégale en matière de combinaisons linguistiques, et prie le Secrétaire général d'élaborer des politiques de recrutement, de sous-traitance et de coopération qui tiennent pleinement compte de ces déséquilibres et de lui en rendre compte à sa soixante-huitième session;

7. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et moyens, afin qu'ils soient à même de fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service;

8. *Redit* que le Secrétaire général doit veiller à ce que les moyens technologiques utilisés dans tous les centres de conférence soient compatibles et d'un maniement aisé dans toutes les langues officielles;

9. *Rappelle* que le degré de satisfaction des États Membres est un indicateur essentiel de la qualité de la gestion des conférences et des services de conférence;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les mesures que prend le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur

appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation, et à ce que ces mesures soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes, et lui demande de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard;

11. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de rechercher les meilleures méthodes et techniques d'évaluation du degré de satisfaction des usagers et de lui rendre compte régulièrement des résultats obtenus;

12. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, qu'il s'agisse d'observations ou de réclamations faites par les États Membres par écrit ou pendant les réunions, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver des formules novatrices qui permettraient de recueillir et d'analyser systématiquement les appréciations des États Membres et des présidents et secrétaires d'organes sur la qualité des prestations, et de lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences;

13. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, notamment dans le cadre des réunions d'information organisées deux fois par an pour chaque langue, avant la session de fond du Comité des conférences, ou de programmer toute réunion nécessaire à la demande des États Membres, et de veiller à ce que les mesures prises à cet effet offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes;

14. *Prie en outre* le Secrétaire général de l'informer des progrès accomplis sur le plan de la gestion intégrée à l'échelle mondiale;

15. *Note avec préoccupation* que le Secrétaire général n'a pas présenté dans son rapport sur le plan des conférences² les informations sur les économies réalisées grâce à l'exécution des projets de gestion intégrée à l'échelle mondiale qu'elle avait demandées au paragraphe 4 de la section III de sa résolution 63/248, au paragraphe 12 de la section III de sa résolution 64/230, au paragraphe 14 de la section III de sa résolution 65/245 et au paragraphe 14 de sa résolution 66/233, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour présenter ces informations dans son prochain rapport sur le plan des conférences;

16. *Prend note* du projet pilote d'horaires flexibles lancé par l'Office des Nations Unies à Vienne, souligne que les règles et règlements de l'Organisation régissant les questions relatives aux ressources humaines doivent être appliqués de manière uniforme pendant la mise en œuvre du projet pilote et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-huitième session, de l'évaluation du projet pilote, notamment en indiquant au moyen d'une recommandation, si le projet devrait être poursuivi à l'Office des Nations Unies à Vienne et mis en œuvre ultérieurement dans d'autres lieux d'affectation;

17. *Accueille avec satisfaction* la règle de proximité qui, lorsqu'elle est applicable, constitue une façon efficace d'assurer le service des réunions tenues ailleurs que dans les centres de conférence et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'appliquer rigoureusement la règle de proximité lorsque cela ne risque pas de nuire

à la qualité des services, et de faire rapport sur la question au Comité des conférences à sa session de fond de 2013;

IV

Questions relatives à la documentation et aux publications

1. *Souligne* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale;

2. *Réaffirme* que, comme elle l'a décidé à la section IV de sa résolution 64/230, tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés comme documents de l'Organisation dans toutes les langues officielles en temps voulu avant leur examen par le Conseil, conformément à ses résolutions 36/117 A du 10 décembre 1981, 51/211 A à E, 52/214, 53/208 A à E et 59/265, et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-huitième session;

3. *S'inquiète de devoir prier de nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que les règles gouvernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires sur papier que le chargement des documents de conférence dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation, conformément au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222;

4. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

5. *Souligne* que les questions relatives à la gestion des conférences, y compris la documentation, relèvent de la Cinquième Commission;

6. *Réaffirme* qu'il importe que les documents destinés à la Cinquième Commission soient publiés dans les délais;

7. *Sait* qu'il faudra agir sur plusieurs plans pour régler le problème chronique de la publication tardive des documents destinés à la Cinquième Commission;

8. *Salue* l'action que l'équipe spéciale départementale de la documentation présidée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a menée pour régler le problème de la publication tardive des documents destinés à la Cinquième Commission;

9. *Invite* les Présidents de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à continuer de promouvoir la coopération entre les deux organes en matière de documentation;

10. *Se félicite* des efforts que l'équipe spéciale continue de faire pour amener les départements auteurs du Secrétariat à soumettre les documents selon les règles;

11. *Note* que si le Secrétariat fournit à la Cinquième Commission, en temps voulu, des informations exactes et cohérentes pour ses consultations, ses décisions s'en trouvent facilitées;

12. *Note avec satisfaction* que tous les documents présentés dans les délais et ne dépassant pas le nombre limite de mots ont été traités par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en l'espace de quatre semaines et invite le Secrétaire général à maintenir ce niveau de résultats;

13. *Réaffirme* le paragraphe 9 de la section III de sa résolution 59/265, dans lequel elle a décidé que les documents traitant des questions de planification et des questions budgétaires et administratives qu'elle doit examiner d'urgence doivent paraître à titre prioritaire dans les six langues officielles;

14. *Demande de nouveau* au Secrétaire général de donner pour instruction à tous les départements du Secrétariat de faire figurer dans leurs rapports les éléments suivants :

- a) Un résumé du rapport;
- b) Un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres propositions;
- c) Un rappel des faits utiles à connaître;

15. *Demande de nouveau également* que soient imprimées en caractères gras les conclusions et recommandations dégagées dans tous les documents présentés aux organes délibérants par le Secrétariat et par des organes intergouvernementaux ou organes d'experts pour examen et suite à donner;

16. *Note avec préoccupation* que seulement 65 pour cent des départements auteurs ont atteint l'objectif de 90 pour cent pour le respect des délais de présentation des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et prie le Secrétaire général d'appliquer plus rigoureusement le système de créneaux grâce à un mécanisme de suivi spécifique, comme l'équipe spéciale interdépartementale sur la documentation, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-huitième session;

17. *Exhorte* les départements auteurs à respecter scrupuleusement les délais de présentation afin que l'objectif de 90 pour cent soit atteint et prie le Secrétaire général de veiller à ce que la présentation tardive de certains documents n'entrave pas la publication des documents qui sont soumis dans les délais et suivant les règles établies;

18. *Réitère* la demande faite au paragraphe 18 de la section IV de sa résolution 66/233, dans lequel elle a prié le Secrétaire général de donner des renseignements sur les dérogations pouvant être accordées dans le cas des documents qui dépassent le nombre limite de mots;

19. *Se félicite* des échanges entre le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les départements auteurs concernant les dérogations, et prie le Secrétaire général de poursuivre les efforts à cet égard et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-huitième session;

20. *Insiste* sur le rôle qui revient aux États Membres et à leurs organes intergouvernementaux dans la définition des politiques relatives à la gestion des conférences;

21. *Souligne* que les propositions tendant à modifier ces politiques doivent être approuvées par les États Membres dans le cadre de leurs organes intergouvernementaux concernés;

22. *Rappelle* les paragraphes 23 et 24 de sa résolution 55/285 du 7 septembre 2001, et 23 de la section IV de sa résolution 66/233, et prie le Secrétaire général d'étendre le champ d'application de la notion de réunions « économes en papier » pour qu'elle devienne plus générale et tire parti de l'utilisation des technologies modernes pour mieux servir les États Membres, en ayant à l'esprit le principe d'égalité des six langues officielles de l'Organisation, et de lui rendre compte à ce sujet en donnant des précisions sur les points suivants :

a) Les critères technologiques retenus, notamment la sécurité de l'information et les services fournis aux États Membres;

b) Les incidences sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les procédures relatives au budget et aux achats;

c) Le calendrier de mise en œuvre dans les quatre principaux centres de conférence;

d) L'intégration des projets informatiques connexes dans Umoja;

e) Les plans de continuité des opérations;

f) Les besoins de formation éventuels;

g) La disponibilité du portail PaperSmart;

h) L'accessibilité pour les personnes handicapées.

23. *Note* que le Système de diffusion électronique des documents est le répertoire numérique officiel des Nations Unies;

24. *Prie* le Secrétaire général de mener à bien, à titre prioritaire, le chargement sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies de tous les documents anciens importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, afin que les États Membres puissent aussi accéder en ligne à ces archives;

25. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-huitième session un rapport concernant un calendrier détaillé pour la numérisation de tous les documents anciens de l'Organisation, y compris les documents destinés aux organes délibérants, ainsi que les options qui s'offrent pour accélérer cette opération dans les limites des ressources existantes;

26. *Prend note* du projet pilote mis en œuvre par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'Office des Nations Unies à Vienne en vue de passer aux enregistrements numériques dans les six langues officielles de l'Organisation comme une mesure d'économie;

27. *Souligne* que l'élargissement de cette mesure doit être soumis à son examen, notamment eu égard à ses incidences juridiques, financières et en matière de ressources humaines, et être pleinement conforme à ses résolutions pertinentes, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet, ainsi que de l'évaluation du projet pilote susmentionné, à sa soixante-huitième session;

28. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa résolution 49/221 B du 23 décembre 1994, et souligne que la publication de procès-verbaux de séance dans les délais requis constitue une part importante des services fournis aux États Membres;

V

Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

1. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les prestations des services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles;

2. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles, afin que les services fournis soient de la plus haute qualité;

3. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 4 de la section V de sa résolution 66/233, et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, au moyen de contrats internationaux ou locaux selon qu'il convient, à ce que tous les services soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et moyens, afin que chacun soit à même de fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service;

4. *Prie de nouveau* le Secrétaire général d'envisager d'autres mesures visant à réduire le taux de vacance de postes à Nairobi et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-huitième session;

5. *Prie* le Secrétaire général d'organiser les concours de recrutement de personnel linguistique suffisamment à l'avance pour que les postes qui sont ou deviendront vacants dans les services linguistiques puissent être pourvus sans attendre et de l'informer, à sa soixante-huitième session, des mesures qui auront été prises à cet égard;

6. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte que la qualité des traductions dans les six langues officielles continue de s'améliorer et qu'une attention particulière soit accordée à l'exactitude;

7. *Réaffirme* le paragraphe 8 de l'annexe à la résolution 2 I) du 1^{er} février 1946 relative au Règlement concernant les langues, qui dispose que toutes les résolutions et autres documents importants sont communiqués dans les langues officielles et, sur demande d'un représentant, tout autre document sera établi dans l'une quelconque des langues officielles ou dans toutes ces langues;

8. *Souligne* qu'il importe d'assurer que les travaux de traduction soustraits soient de la plus haute qualité et prie le Secrétaire général de l'informer des mesures qui auront été prises à cet égard;

9. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, en nombre suffisant, pour leur permettre d'exercer le nécessaire contrôle de la qualité des traductions faites à l'extérieur, compte dûment tenu du principe de l'égalité de classement des postes comportant les mêmes fonctions;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-huitième session de l'expérience acquise dans les principaux centres de conférence en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction sous-traités, des enseignements qui en auront été tirés et des pratiques optimales qui s'en seront dégagées, en indiquant notamment le nombre et la classe des fonctionnaires nécessaires pour cette tâche;

11. *Invite* le Secrétaire général à arrêter des indicateurs de résultats et des méthodes de calcul des coûts applicables dans tous les centres de conférence afin de mettre en place une stratégie plus rentable pour le traitement interne des documents, et le prie de lui présenter des informations à ce sujet à sa soixante-huitième session;

12. *Se félicite* des mesures que le Secrétaire général a prises, conformément à ses résolutions, afin de pourvoir, notamment, au remplacement des fonctionnaires des services linguistiques qui partent à la retraite, et prie le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses efforts, notamment de renforcer les liens de coopération noués avec les établissements qui forment des spécialistes des langues, en vue de satisfaire les besoins dans les six langues officielles de l'Organisation;

13. *Note* qu'il faut prendre des mesures énergiques pour éviter une pénurie perturbatrice de candidats et un taux élevé de renouvellement du personnel dans les filières linguistiques, et prie le Secrétaire général d'user des moyens idoines pour améliorer le programme de stages, notamment grâce à des partenariats avec les organisations qui font la promotion des langues officielles de l'Organisation;

14. *Note également*, à cet égard, les récents efforts qui ont conduit à la signature de deux mémorandums d'accord et de deux accords de collaboration avec deux universités d'Afrique, et d'un mémorandum d'accord avec un établissement d'Amérique latine;

15. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre les efforts concertés pour promouvoir les programmes de coopération, notamment en proposant des stages (rémunérés ou non), et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux faire connaître ces programmes, notamment grâce à des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier pour combler l'important écart en Afrique et en Amérique latine, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-huitième session;

16. *Prie* le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de redoubler d'efforts, en coopération avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, pour mieux faire connaître à l'ensemble des États Membres les possibilités d'emploi et de stages qui s'offrent dans les services linguistiques des quatre principaux centres de conférence;

17. *Se félicite* du bilan positif des stages rémunérés offerts au Siège et à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui ont permis de former des jeunes gens de métier et de susciter leur intérêt pour les services de traduction et d'interprétation de l'Organisation, tout en contribuant à accroître le nombre de spécialistes possédant les combinaisons de langues qui sont essentielles pour assurer la relève, et prie le Secrétaire général de développer cette initiative et d'envisager de l'étendre à tous les centres de conférence, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-huitième session;

18. *Note* que les listes récapitulatives de personnes et d'entités frappées de sanctions établies par les comités de sanctions du Conseil de sécurité n'ont pas été traduites dans les six langues officielles et recommande à nouveau que le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure du Conseil de sécurité examine les pratiques concernant la publication de ces listes, notamment leur traduction, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-huitième session².

Annexe II

Projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2013

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne « Organe »

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
FIDA	Fonds international de développement agricole
ILO	Organisation internationale du Travail
FMI	Fonds monétaire international
OMI	Organisation maritime internationale
UIT	Union internationale des télécommunications
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
OMT	Organisation mondiale du tourisme
UPU	Union postale universelle
PAM	Programme alimentaire mondial
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMM	Organisation météorologique mondiale

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariats ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
Ar	Arabe
C	Chinois
A	Anglais
F	Français
R	Russe
E	Espagnol

A. Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2013

(8 juin 2012)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
1. Comité d'état-major	Charte		4 janvier puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T PV Un vendredi sur deux
2. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale et décision 2007/221 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	7 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
3. UNICEF – Conseil d'administration	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	7 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
4. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale	Résolutions 61/54 et 65/41 de l'Assemblée générale	Deuxième session	14-18 janvier	Genève	15 E	I (AArCEFR)	T –
5. Comité des droits de l'enfant ^b	Résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale	Soixante-deuxième session	14 janvier-1 ^{er} février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
6. Conseil économique et social	Charte	Élection du Bureau	15 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR
7. ONU-Femmes – Conseil d'administration	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	21-25 janvier	New York	41 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
8. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	21-30 janvier et 8 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
9. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Première partie	21 janvier-29 mars	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an, en trois parties

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
10. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Quinzième session	21 janvier-1 ^{er} février	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
11. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session d'hiver	22 janvier-26 avril	New York	16 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
12. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Réunion d'organisation	23 janvier	New York	10 G	I (AEF)	T –
13. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	28-31 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c – Trois sessions par an
14. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Onzième session	28 janvier-1 ^{er} février	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
15. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Trente-septième session	28 janvier-1 ^{er} février	Genève	5 E	I (AEF)	T – Deux sessions par an
16. Commission des limites du plateau continental ^b	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5	Trente et unième session	Janvier-avril (deux semaines)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
17. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social		Janvier ou août ^d	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
18. Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	1 ^{er} et 4 février	New York	36 G/36 G/ 36 G/41 G	I (AArCEFR)	T –
19. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		4 février	New York	11-12 E	–	– – Quatre ou cinq réunions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
20. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications présentées conformément au Protocole facultatif se rapportant à la Convention ^b	Résolutions 55/70 et 62/218 de l'Assemblée générale	Vingt-cinquième session	4-8 février	Genève	5 E	I (AEF)	T	– Trois sessions par an
21. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession ^b	Résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale	Soixante-troisième session	4-8 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	– Trois sessions par an
22. Organe international de contrôle des stupéfiants ^b	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Cent sixième session	4-8 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	– Deux ou trois sessions par an
23. CNUDCI – Groupe de travail II (Arbitrage et conciliation)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	4-8 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	– Deux sessions par an
24. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Première réunion ordinaire	5 février	New York	10 G	I (AEF)	T	–
25. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 48/162 et 57 (I) de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	5-8 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	– Trois sessions par an
26. Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Cinquante et unième session	6-15 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	– Une session par an
27. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Vingt et unième session	11-13 février	New York	5 E	I (AR)	T	– Quatre sessions par an
28. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter	Résolution 64/54 de l'Assemblée générale	Deuxième session	11-15 février	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
29. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme	Quatrième session	11-15 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
30. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Quarante-septième session	11-15 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
31. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones – Conseil d'administration	Résolution 40/131 de l'Assemblée générale	Vingt-sixième session	11-15 février	Genève	5 E	I (AEFR)	T – Une session par an
32. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^b	Résolutions 34/180 et 62/218 de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	11 février-1 ^{er} mars	Genève	23 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
33. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^b	Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-deuxième session	11 février-8 mars	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
34. Conseil économique et social	Charte	Session d'organisation	12-15 février	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR
35. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique	Résolution 1472 A (XX) de l'Assemblée générale	Cinquantième session	12-22 février (à confirmer)	Vienne	69 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
36. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^b	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53)	Dix-neuvième session	18-22 février	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
37. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Dixième session	18-22 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
38. Conseil d'administration du PNUÉ/Forum ministériel mondial pour l'environnement	Résolutions 2997 (XXVII), 42/185 et 53/242 de l'Assemblée générale	Vingt-septième session	18-22 février	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T – Une session ordinaire et une session extraordinaire, à tour de rôle, chaque année
39. PAM – Conseil d'administration	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	18-22 février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
40. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale	Session de fond	19 février-15 mars	New York	144 G	I (AArCEFR)	T –
41. Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolution 15/23 du Conseil des droits de l'homme	Sixième session	25 février-1 ^{er} mars	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
42. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	25 février-22 mars	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T SR Pas moins de trois sessions par an
43. Commission de statistique	Résolution 1999/8 du Conseil économique et social	Quarante-quatrième session	26 février-1 ^{er} mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
44. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolution 37/99 K de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	27 février-1 ^{er} mars	New York	15 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
45. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XIX) de l'Assemblée générale	Première partie	Février/mars	New York	28 G	I (AArCEFR)	T SR ^c

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
46. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail d'avant-session ^b	Résolutions 45/124, 47/94 et 62/218 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	4-8 mars	Genève	4 E	I (AEF)	T – Trois sessions par an
47. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications	Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale	Cent septième session	4-8 mars	New York	9 E	I (AEFR)	T – Trois sessions par an
48. CNUCED – Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	Résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement)	Soixante-quatrième session (budget-programme)	4-8 mars	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
49. Commission de la condition de la femme	Décision 1999/257 du Conseil économique et social	Cinquante-septième session	4-15 mars	New York	45 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
50. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Deuxième réunion ordinaire	7 mars	New York	10 G	I (AEF)	T –
51. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Cinquante-sixième session	8 et 11-15 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
52. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 7/12 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-dix-neuvième session	11-15 mars	Genève	5 E	I (AArEF)	T – Trois sessions par an
53. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme	Dix-huitième session	11-15 mars	Genève	5 E	I (AArER)	T – Trois sessions par an
54. Comité des droits de l'homme ^b	Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale	Cent septième session	11-28 mars	New York	18 E	I (AArEFR)	T SR Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
55. Conseil économique et social	Résolutions 50/227 et 61/16 de l'Assemblée générale et décision 2005/211 du Conseil économique et social	Réunions spéciales de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED	14-15 mars	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR ^e
56. Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Quinzième session	18-22 mars	New York	24 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
57. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	18-28 mars	New York	15 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
58. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Quarante-huitième réunion	Mars	Nairobi	^f	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
59. CEA – Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Quarante-sixième session	Mars	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T – Une session par an
60. CEA – Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Trente-deuxième réunion	Mars	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T – Une session par an
61. Assemblée générale, Cinquième Commission	Charte	Première partie de la reprise de la session	Mars (4 semaines)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR
62. PNUE – Comité des représentants permanents	Décision 19/32 du Conseil d'administration	Cent vingt-deuxième réunion	Mars	Nairobi	^g	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
63. CEE	Résolutions 36 (IV) et 2006/38 du Conseil économique et social	Soixante-cinquième session	Mars/avril (3 jours)	Genève	55 G	I (AFR)	T – Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>	
64.	Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale	Session annuelle	1 ^{er} -19 avril	New York	193 G	I (AArCEFR) T PV	Une session par an
65.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	8-10 avril	New York	5 E	I (AR) T	– Quatre sessions par an
66.	Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale	Résolutions 59/46 et 66/105 de l'Assemblée générale		8-12 avril	New York	193 G	I (AArCEFR) T	–
67.	Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b,c}	Décision des États parties, décembre 2001		8-12 avril	Genève	114 E	I (AArCEFR) T	–
68.	Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives à l'espace	Résolution 65/68 de l'Assemblée générale	Deuxième session	8-12 avril	Genève	15 E	I (AArCEFR) T	–
69.	Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter	Résolution 64/54 de l'Assemblée générale	Troisième session	8-12 avril	New York	15 E	I (AArCEFR) T	–
70.	CNUDCI – Groupe de travail I (Passation de marchés)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	8-12 avril	New York	60 G	I (AArCEFR) T	– Deux sessions par an
71.	Conseil des droits de l'homme – Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires visant à combattre le racisme	Décision 3/103 et résolution 6/21 du Conseil des droits de l'homme	Cinquième session	8-19 avril	Genève	À déterminer	I (AArCEFR) T	– Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
72. Comité des disparitions forcées ^b	Résolution 61/177 de l'Assemblée générale	Quatrième session	8-19 avril	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR	Deux sessions par an
73. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique	Résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée générale	Cinquante-deuxième session	8-19 avril (à confirmer)	Vienne	69 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
74. Forum des Nations Unies sur les forêts	Décision 2011/249 du Conseil économique et social	Dixième session	8-19 avril	Istanbul (Turquie)	196 G	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans
75. Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social	Douzième session	15-19 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
76. Comité des droits des personnes handicapées	Résolutions 61/106 et 66/229 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Neuvième session	15-19 avril	Genève	12 E	I (AArCEFR)	T SR	Deux sessions par an
77. ONU-Habitat – Conseil d'administration	Résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Vingt-quatrième session	15-19 avril	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans
78. Groupe d'experts des États parties au Protocole II modifié et réunion d'experts des États parties au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b,c}	CCW/AP.II/CONF.12/6 et CCW/P.V/CONF/2010/11		15-19 avril	Genève	92 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
79.	CNUDCI – Groupe de travail V (droit de l’insolvabilité)	Résolution 33/92 de l’Assemblée générale	Quarante-troisième session	15-19 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
80.	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^b	Résolution 45/158 de l’Assemblée générale	Dix-huitième session	15-26 avril	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
81.	Commission pour la prévention du Crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Vingt-deuxième session	19 et 22-26 avril	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
82.	Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Quarante-sixième session	22-26 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
83.	Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail d’experts sur les personnes d’ascendance africaine	Résolutions 5/1 et 9/14 du Conseil des droits de l’homme	Douzième session	22-26 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
84.	Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l’homme	Douzième session	22-26 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
85.	Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l’homme – Conseil d’administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Trente-huitième session	22-26 avril	Genève	5 E	I (AEF)	T – Deux sessions par an
86.	Comité de l’information	Résolution 33/115 C de l’Assemblée générale	Trente-cinquième session	22 avril-3 mai ^h	New York	112 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
87.	Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail sur l’Examen périodique universel	Décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l’homme	Soixantième session	22 avril-3 mai ^h	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
88.	Comité préparatoire de la Conférence des États parties chargée d’examiner le Traité sur	Résolution 66/33 de l’Assemblée générale et NPT/CONF.2015/PC.I/D EC.1	Deuxième session	22 avril-3 mai ^h	Genève	190 G	I (AArCEFR)	T SR

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
	la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 ^{b, c}						
89.	Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session d'organisation	24 avril	New York	21 G	I (AArCEFR) T –
90.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	25 avril	New York	34 G	I (AArCEFR) T – Une session par an
91.	Conseil économique et social	Charte	Reprise de la session d'organisation	25 et 26 avril	New York	54 G	I (AArCEFR) T SR
92.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolution 6/4 du Conseil des droits de l'homme	Soixante-sixième session	29 avril-3 mai ^h	Genève	5 E	I (AEF) T – Trois sessions par an
93.	Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner la possibilité d'élaborer un cadre réglementaire international relatif à la réglementation, à la supervision et au contrôle des activités des sociétés militaires et de sécurité privées	Résolution 15/26 du Conseil des droits de l'homme	Troisième session	29 avril-3 mai ^h	Genève	193 G	I (AArCEFR) T – Une session par an
94.	CNUCED – Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	Section B de la quatrième partie de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Cinquième session	29 avril-3 mai ^h	Genève	194 G	I (AArCEFR) T – Une session par an
95.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social	Cinquantième session	29 avril-17 mai ^h	Genève	18 E	I (AArCEFR) T SR Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
96. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) ^c	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Soixante-quinzième session	30 avril-2 mai	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouvrés, par ans
97. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Avril/mai ^h (1 réunion)	New York	12 E	–	– – Deux sessions d'une séance chacune par an
98. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avril/mai ^h	À déterminer	26 ST	I (AF)	T – Deux sessions par an
99. Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme	Résolution 1994/54 de l'ancienne Commission des droits de l'homme	Vingt-sixième session	6-8 mai	Genève	92 G	I (AEF)	T – Une session par an
100. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement	Résolution 9/3 du Conseil des droits de l'homme	Quatorzième session	6-10 mai	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T Une session par an
101. Commission du développement durable	Décisions 1993/207 et 2005/228 du Conseil économique et social et résolution 64/236 de l'Assemblée générale	Vingtième session	6-17 mai	New York	53 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
102. Organe international de contrôle des stupéfiants ^b	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Cent septième session	6-17 mai	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T – Deux ou trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
103. Comité contre la torture ^b	Résolutions 39/46 et 65/204 de l'Assemblée générale	Cinquantième session	6-31 mai	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an
104. Commission du droit international	Résolution 174 (II) de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session, première partie	6 mai-7 juin	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
105. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		13 mai	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
106. CNUDCI – Groupe de travail VI (Droit des sûretés)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième session	13-17 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
107. CNUCED – Commission du commerce et du développement	Section B de la quatrième partie de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Cinquième session	13-17 mai	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
108. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Deuxième partie	13 mai-28 juin	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
109. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session de printemps	14 mai-26 juillet	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
110. CNUDCI – Groupe de travail III (Règlement des litiges en ligne)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Vingt-septième session	20-24 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
111. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session	20-29 mai et 7 juin	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
112. Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	Douzième session	20-31 mai	New York	16 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
113. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail d'avant-session	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social	Cinquante et unième session	21-24 mai	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
114. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	Résolution 913 (X) de l'Assemblée générale	Soixantième session	23-27 mai (à confirmer)	Vienne	21 G	I (ACEFR)	T – Une session par an
115. Comité des droits de l'enfant ^b	Résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale	Soixante-troisième session	27 mai-14 juin	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
116. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième session	27 mai-14 juin	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T SR Pas moins de trois sessions par an
117. États parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ^b	Résolution 65/209 de l'Assemblée générale	Deuxième réunion	28 mai	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	– SR Une session tous les deux ans
118. Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Seizième session	Mai ^h (1 semaine)	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
119. CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Soixante-neuvième session	Mai ^h	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T – Une session par an
120. Assemblée générale, Cinquième Commission	Charte	Deuxième partie de la reprise de la session	Mai ^h (4 semaines)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR
121. Séminaire régional en vue d'étudier la situation des territoires non autonomes dans le cadre	Résolution 65/119 de l'Assemblée générale		Mai ^h (3 jours)	Région des Caraïbes	29 G	I (AEF)	T – Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme							
122. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale	Résolutions 61/54 et 65/41 de l'Assemblée générale	Troisième session	3-7 juin	New York	15 E	I (AArCEFR)	T –
123. PAM – Conseil d'administration	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	3-7 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
124. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Session annuelle	3-14 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c – Trois sessions par an
125. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – réunion des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention ^b	Résolution 62/86 de l'Assemblée générale		3-14 juin	Bonn (Allemagne)	189 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
126. Comité des contributions	Résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale	Soixante-treizième session	3-21 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
127. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	10-21 juin (à confirmer)	Vienne	69 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
128. États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ^b	Résolutions 37/66, 49/28 et 65/37 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième réunion	10-21 juin	New York	138 G	I (AArCEFR)	T – Une ou deux sessions par an
129. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Cinquante-troisième session	10 juin-5 juillet	New York	34 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
130. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à	Vingtième session	17-21 juin	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^b	la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53)						
131. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession ^b	Résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	17-21 juin	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
132. Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ^b	Résolutions 46/111 et 49/178 de l'Assemblée générale	Vingt-cinquième session	17-21 juin	Genève	8 E	I (AEF)	T – Une session par an
133. Réunions des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents des groupes de travail du Conseil des droits de l'homme	Résolution 2002/84 et décision 2005/113 de l'ancienne Commission des droits de l'homme	Vingtième session	17-21 juin	Genève	À déterminer	I (AEF)	T – Une session par an
134. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	17-21 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c – Trois sessions par an
135. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Douzième session	24-28 juin	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
136. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme	Cinquième session	24-28 juin	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
137. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-troisième session	24-28 juin	Genève	23 G	I (ACFRS)	T – Une ou deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
138. ONU-Femmes – Conseil d’administration	Résolution 64/289 de l’Assemblée générale	Session annuelle	24-28 juin	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	– Trois sessions par an
139. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 56/206 de l’Assemblée générale	Quarante-neuvième réunion	Juin	Nairobi	^f	I (AArCEFR)	T	– Quatre réunions par an
140. PNUÉ – Comité des représentants permanents	Décision 19/32 du Conseil d’administration	Cent vingt-troisième réunion	Juin	Nairobi	^g	I (AArCEFR)	T	– Quatre réunions par an
141. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolution 37/99 K de l’Assemblée générale	Soixantième session	Juin-juillet (3 jours)	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	– Deux sessions par an
142. CNUDCI	Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale	Quarante-sixième session	Juin-juillet	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
143. Comité spécial chargé d’étudier la situation en ce qui concerne l’application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XIX) de l’Assemblée générale	Deuxième partie	Juin/juillet (20 séances maximum)	New York	28 G	I (AArCEFR)	T SR ^e	
144. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l’Assemblée générale		1 ^{er} juillet	New York	11-12 E	–	–	– Quatre ou cinq réunions par an
145. Comité consultatif indépendant pour les questions d’audit	Résolution 61/275 de l’Assemblée générale	Vingt-troisième session	1 ^{er} -3 juillet	New York	5 E	I (AR)	T	– Quatre sessions par an
146. Sous-comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Vingt-cinquième session	1 ^{er} -3 juillet	Genève	23 G	I (ACEFR)	T	– Une ou deux sessions par an
147. Comité des droits de l’homme – Groupe de travail d’avant-session sur les communications ^b	Résolution 2200 A (XXI) de l’Assemblée générale	Cent huitième session	1 ^{er} -5 juillet	Genève	9 E	I (AEFR)	T	– Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
148. Conseil économique et social	Charte	Session de fond	1 ^{er} -26 juillet	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T SR
149. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications présentées conformément au Protocole facultatif se rapportant à la Convention ^b	Résolutions 55/70 et 62/218 de l'Assemblée générale	Vingt-sixième session	2-5 juillet	New York	5 E	I (AEF)	T – Trois sessions par an
150. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence	Décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale	Treizième session	8-11 juillet	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
151. Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives à l'espace	Résolution 65/68 de l'Assemblée générale	Troisième session	8-12 juillet	New York	15 E	I (AArCEFR)	T –
152. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones	Résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme	Sixième session	8-12 juillet	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
153. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme	Dix-neuvième session	8-12 juillet	New York	5 E	I (AArER)	T – Trois sessions par an
154. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^b	Résolutions 34/180 et 62/218 de l'Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	8-26 juillet	New York	23 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
155. Comité des droits de l'homme ^b	Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale	Cent huitième session	8-26 juillet	Genève	18 E	I (AArEFR)	T SR	Trois sessions par an
156. Commission du droit international	Résolution 174 (II) de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session, deuxième partie	8 juillet-9 août	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
157. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Soixante-septième session ordinaire	9-11 juillet	New York	3 E	I (ACF)	T –	Une session par an
158. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	22 juillet-2 août	À déterminer	15 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
159. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail d'avant-session ^b	Résolutions 45/124, 47/94 et 62/218 de l'Assemblée générale	Cinquante-septième session	29 juillet-2 août	New York	4 E	I (AEF)	T –	Trois sessions par an
160. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 7/12 du Conseil des droits de l'homme	Centième session	Juillet (1 semaine)	À déterminer	5 E	I (AArEF)	T –	Trois sessions par an
161. Séminaire sur le droit international	Résolution 49/51 de l'Assemblée générale		Juillet (3 semaines)	Genève	30 E	I (AEF)	– –	Une session par an
162. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	Juillet	New York	33 E	I (AF)	T –	Une session par an
163. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire	Résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX		Juillet	New York	5 E	I (AF)	T –	Une session par an
164. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Juillet (1 séance)	New York	15 E	I (AF)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
165. Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolution 15/23 du Conseil des droits de l'homme	Septième session	Juillet (1 semaine)	New York	5 E	I (AArCEFR)	Trois sessions par an
166. Commission des limites du plateau continental ^b	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5	Trente-deuxième session	Juillet/août (2 semaines)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
167. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^b	Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-troisième session	5-30 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
168. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Troisième partie	5 août- 20 septembre	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an, en trois parties
169. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Onzième session	12-16 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
170. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolution 6/4 du Conseil des droits de l'homme	Soixante-septième session	26-30 août	Genève	5 E	I (AEF)	T – Trois sessions par an
171. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Treizième session	26-30 août	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
172. CNUCED – Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	Résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement)	Soixante-cinquième session (coopération technique)	2-4 septembre	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
173. Comité des droits des personnes handicapées ^b	Résolutions 61/106 et 66/229 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Dixième session	2-13 septembre	Genève	12 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
174. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	3-6 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c – Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
175. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session de fond	3-9 septembre	New York	21 G	I (AArCEFR)	T –	
176. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session d'automne	3 septembre-13 décembre	New York	16 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
177. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ^b	Résolution 61/106 de l'Assemblée générale et article 40 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Sixième session	4-6 septembre	New York	96 G	I (AArCEFR)	T SR	
178. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	9-12 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c –	Trois sessions par an
179. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^b	Résolution 45/158 de l'Assemblée générale	Dix-neuvième session	9-13 septembre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR	Deux sessions par an
180. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Vingt-quatrième session	9-27 septembre	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T SR	Pas moins de trois sessions par an
181. ONU-Femmes – Conseil d'administration	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	16-18 septembre ⁱ	New York	41 G	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
182. CNUCED – Commission du commerce et du développement	Résolutions 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et 114 (V) de la CNUCED	Soixantième session	16-27 septembre	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
183. Comité des droits de l'enfant ^b	Résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	16 septembre-4 octobre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR	Trois sessions par an
184. Assemblée générale	Charte	Soixante-huitième session	17 septembre-décembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	T PV/ SR ^j	
185. Assemblée générale	Résolution 66/124 de l'Assemblée générale	Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale	23 septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	T PV	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
		sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »					
186. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications présentées conformément au Protocole facultatif se rapportant à la Convention ^b	Résolutions 55/70 et 62/218 de l'Assemblée générale	Vingt-septième session	23-27 septembre	Genève	5 E	I (AEF)	T – Trois sessions par an
187. Conseil des droits de l'homme – Forum intersessions sur les droits économiques, sociaux et culturels (Forum social)	Résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme	Sixième session	30 septembre-2 octobre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
188. HCR – Comité exécutif	Résolutions 1166 (XII) et 66/134 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	30 septembre-4 octobre	Genève	87 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
189. Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolution 15/23 du Conseil des droits de l'homme	Huitième session	30 septembre-4 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
190. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^b	Résolutions 34/180 et 62/218 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	30 septembre-18 octobre	Genève	23 E	I (AArCEFR)	T SR	Trois sessions par an
191. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Cinquantième réunion	Septembre	Nairobi	^f	I (AArCEFR)	T –	Quatre réunions par an
192. PNUE – Comité des représentants permanents	Décision 19/32 du Conseil d'administration	Cent vingt-quatrième réunion	Septembre	Nairobi	^g	I (AArCEFR)	T –	Quatre réunions par an
193. UNRWA – Commission consultative	Résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale		Septembre (1 jour)	Amman	10 G	I (AArF)	T –	Une session par an
194. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession ^b	Résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session	7-11 octobre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
195. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^b	Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale	Cent neuvième session	7-11 octobre	Genève	9 E	I (AEFR)	T –	Trois sessions par an
196. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolution 1/5 du Conseil des droits de l'homme	Onzième session	7-18 octobre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
197. Comité des droits de l'homme ^b	Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale	Cent neuvième session	14 octobre-1 ^{er} novembre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR	Trois sessions par an
198. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail d'avant-session ^b	Résolutions 45/124, 47/94 et 62/218 de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	21-24 octobre	Genève	4 E	I (AEF)	T –	Trois sessions par an
199. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Trentième session	21-24 octobre	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
							comptabilité et de publication
200.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	21-25 octobre	Genève	5 E	I (AEF) T – Deux sessions par an
201.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Dix-septième session	21 octobre-1 ^{er} novembre	Genève	47 G	I (AArCEFR) T – Trois sessions par an
202.	Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Trente-neuvième session	21 octobre-1 ^{er} novembre	Genève	5 E	I (AEF) T – Deux sessions par an
203.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^b	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Cent huitième session	28 octobre-15 novembre	Vienne	13 E	I (AArCEFR) T – Deux ou trois sessions par an
204.	Comité contre la torture ^b	Résolution 39/46 de l'Assemblée générale	Cinquante et unième session	28 octobre-22 novembre	Genève	10 E	I (AEFR) T SR Deux sessions par an
205.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 7/12 du Conseil des droits de l'homme	Cent unième session	30 octobre-8 novembre	Genève	5 E	I (AArEF) T – Trois sessions par an
206.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (IV) et 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social	Neuvième session	Octobre (1 semaine)	Genève	25 E	I (AArCEFR) T – Une session par an
207.	États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^b	Résolution 39/46 A de l'Assemblée générale	Quatorzième réunion	Octobre (1 jour)	Genève	139 G	I (AArCEFR) T SR Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
208. CNUDCI – Groupe de travail II (Arbitrage et conciliation)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	Octobre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
209. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Quarante-huitième session	Octobre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
210. CNUDCI – Groupe de travail I (Passation de marchés)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième session	Octobre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
211. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Octobre	New York	26 ST	I (AF)	T –	Deux sessions par an
212. États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ^{b,c}	Résolution 64/36 de l'Assemblée générale	Quatrième réunion	Octobre/ novembre (1 semaine)	À déterminer	59 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
213. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) ^e	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Soixante-seizième session	Octobre/ novembre (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouvrés, par ans
214. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Quarante-quatrième session	Octobre/ novembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
215. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Octobre/ novembre (1 séance)	New York	12 E	–	– –	Deux sessions d'une séance chacune par an
216. Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	4 novembre ⁱ	New York	193 G	I (AArCEFR)	T PV	Une session par an
217. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		4 novembre	New York	11-12 E	–	– –	Quatre ou cinq réunions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
218. PAM – Conseil d'administration	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	4-8 novembre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
219. Comité des disparitions forcées ^b	Résolution 61/177 de l'Assemblée générale	Cinquième session	4-15 novembre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
220. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b,c}	Protocole modifié, art. 10		11-12 novembre	Genève	72 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
221. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement	Résolution 32/197 de l'Assemblée générale		11 novembre	New York	196 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
222. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^b	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53)	Vingt et unième session	11-15 novembre	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
223. Comité des droits économiques, sociaux et culturels	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social	Cinquante et unième session	11-19 novembre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
224. CNUCC – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires ^b	Résolution 62/86 de l'Assemblée générale	Dix-neuvième session	11-22 novembre	À déterminer	189 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
225. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II, tel que modifié, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b,c}	Protocole modifié, art. 13, par. 1	Quinzième conférence annuelle	13 novembre	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
226. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolution 6/4 du Conseil des droits de l'homme	Soixante-huitième session	13-22 novembre	Genève	5 E	I (AEF)	T – Trois sessions par an
227. Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b,c}	Convention		14-15 novembre	Genève	114 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
228. CNUCED – Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	Résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement)	Soixante-sixième session	18-22 novembre	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
229. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question	Résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme	Sixième session	25-29 novembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
236. Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique	Résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale		Novembre/ décembre	À déterminer	9 E	I (ACF)	T – Une session par an
237. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Session extraordinaire	Novembre/ décembre	À déterminer	3 E	I (ACF)	T – Une session par an
238. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail d'avant-session	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social	Cinquante-deuxième session	2-6 décembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T – Deux sessions par an
239. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme	Vingtième session	2-6 décembre	Genève	5 E	I (AArER)	T – Trois sessions par an
240. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration	Résolution 46/122 de l'Assemblée générale	Dix-huitième session	2-6 décembre	Genève	5 E	I (AEF)	T – Une session par an
241. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale		3 décembre ⁱ	New York	196 G	I (AArCEFR)	T – Une réunion par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
242. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les entreprises et les droits de l'homme	Résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme		3-4 décembre	Genève	¹	I (AArCEFR)	T – Une session par an
243. Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Vingt-sixième session	4-6 décembre	Genève	23 G	I (ACEFR)	T – Une ou deux sessions par an
244. États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles ^b	Résolution 57/218 de l'Assemblée générale	Sixième réunion	5 décembre ⁱ	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T SR Une session tous les deux ans
245. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du HCR	Résolution 55/75 de l'Assemblée générale		10 décembre	Genève	196 G	I (AArCEFR)	T – Une réunion par an
246. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la cinquante-sixième session	12 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
247. États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ^b	Résolution 2106 (XX) de l'Assemblée générale	Vingt-cinquième session	12 décembre ⁱ	New York	155 G	I (AArCEFR)	T SR Une session tous les deux ans
248. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la vingt-deuxième session	13 décembre (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
249. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Vingt-quatrième session	16-18 décembre ⁱ	New York	5 E	I (AR)	T – Quatre sessions par an
250. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Cinquante et unième réunion	Décembre	Nairobi	^f	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
251. Assemblée générale	Résolution 57/250 de l'Assemblée générale	Sixième dialogue de haut niveau sur le financement du développement	Décembre (2 jours)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T PV Une session tous les deux ans
252. CNUDCI – Groupe de travail VI (Droit des sûretés)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Vingt-quatrième session	Décembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
253. PNUE – Comité des représentants permanents	Décision 19/32 du Conseil d'administration	Cent vingt-cinquième réunion	Décembre	Nairobi	^g	I (AArCEFR)	T – Quatre sessions par an
254. UNU – Conseil	Résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale	Soixantième session	Décembre (1 semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	T – Une session par an
255. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	21 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
256. Comité des relations avec le pays hôte	Résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
257. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	25 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
258. CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		Selon les besoins	Genève	55 G	À déterminer	T – Selon les besoins
259. Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227 et 61/16 de l'Assemblée générale	Réunions officielles/officieuses	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR ^e Selon les besoins
260. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations officielles	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
261. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Réunions d'organisation et intersessions et sessions extraordinaires	Selon les besoins	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T SR ^e Selon les besoins
262. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de	Résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	Arusha (République-Unie de Tanzanie)	11 E	I (AF)	T – Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
		génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994					
263. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	Résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l'Assemblée générale		Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF)	T – Selon les besoins
264. Commission de consolidation de la paix	Résolution 60/180 de l'Assemblée générale et résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	31 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
265. Conseil de sécurité	Charte		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T PV Selon les besoins
266. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	Résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
267. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
268. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
269. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	Résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
270. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
271. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
272. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	Résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
273. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	Résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
274. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	Résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
275. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	Résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
276. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)	Résolution 1737 (2006) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
277. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Jamahiriya arabe libyenne	Résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
278. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	Résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
279. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée	Résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
280. Conseil de sécurité – Comité d'experts	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 ^{re} séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
281. Conseil de sécurité – Comité pour les réunions hors Siège du Conseil	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 ^e séance		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
282. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux membres	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 ^e séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
283. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
284. Conseil de sécurité – Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	S/2002/207		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
285. Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)	Résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
286. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé	Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
287. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix	S/PRST/2001/3		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
288. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	144 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
289. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction)	Charte		Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T PV ^c Selon les besoins
290. CNUCED – consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement	Décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	m	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
291. CNUCED – réunions directives du Conseil du commerce et du développement	Décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (3 jours)	Genève	m	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins (3 jours)
292. CNUCED—autres conférences et réunions sur les produits de base	Décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	m	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
293. CNUCED – séminaires et groupes d'étude	Décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)	Genève	m	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)
294. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations officielles	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
295. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine	Résolution 194 (III) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T – Selon les besoins
296. Comité spécial de l'océan Indien	Résolutions 299 (XXVIII) et 66/22 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	43 G	I (AArCEFR)	T SR Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
297. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l’Afrique	Résolution 1985/11 du Conseil économique et social	Vingt-troisième réunion	À déterminer	Addis-Abeba ou une capitale dans la région	53 G	I (AArF)	T – Une session par an
298. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l’Asie et du Pacifique	Résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trente-septième réunion	À déterminer	Bangkok ou une capitale dans la région	51 G	I (ACFR)	T – Une session par an
299. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l’Amérique latine et des Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Vingt-troisième réunion	À déterminer	Santiago ou une capitale dans la région	41 G	I (AEF)	T – Une session par an
300. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Quarante-huitième session	À déterminer	Une capitale dans la région	23 G	I (AArR)	T – Une session par an
301. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l’Europe	Résolution 1993/36 du Conseil économique et social	Dixième réunion	À déterminer	Vienne	46 G	I (AEFR)	T – Une session tous les deux ans
302. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions d’organisation 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session	À déterminer	New York	19 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
303. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien	Résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	25 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an
304. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe chargé de l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^b	Résolutions 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence	Quatrième réunion	À déterminer	Vienne	144 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
305. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption ^b	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/2 de la Conférence des États parties	Troisième réunion	À déterminer	Vienne	144 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
306. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs ^b	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/3 de la Conférence des États parties	Cinquième réunion	À déterminer	Vienne	144 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
307. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale	Cinquième session	À déterminer	Vienne	144 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
308. Assemblée générale, Première Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T PV ^j

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
309. Assemblée générale, Deuxième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
310. Assemblée générale, Troisième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
311. Assemblée générale, Quatrième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
312. Assemblée générale, Cinquième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
313. Assemblée générale, Sixième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR	
314. Groupe d'experts gouvernementaux sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{b,c}	Décision des États parties à la septième Conférence d'examen		À déterminer (2 semaines)	Genève	164 G	AArCEFR		
315. Assemblée générale	Résolutions 63/225 et 66/172 de l'Assemblée générale	Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement tenu par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session ⁿ	À déterminer	New York	À déterminer	À déterminer	T -	
316. Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ^k	Résolution 49/143 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T -	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
317. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine	Résolutions 5/1 et 9/14 du Conseil des droits de l'homme	Treizième session	À déterminer	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
318. Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et/ou ses sous-groupes ^k	Résolution 47/120 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	
319. Assemblée générale	Résolutions 63/230 et 66/215 de l'Assemblée générale	Réunion de l'Assemblée générale, convoquée au plus haut niveau politique approprié, consacrée à l'examen du thème retenu pour la question de l'élimination de la pauvreté ^o	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	
320. CNUCC – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires ^b	Résolution 62/193 de l'Assemblée générale	Onzième session	À déterminer (10 jours)	Bonn (Allemagne)	185 G	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans
321. Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques	Décision 2010/240 du Conseil économique et social	Dixième session	À déterminer	New York	41 G	I (AEF)	T	Une session tous les quatre ans
322. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ^b	Résolution 62/193 de l'Assemblée générale	Onzième session	À déterminer (8 jours)	Bonn (Allemagne)	185 G	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans
323. CNUCED – réunion d'experts de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	Section B de la quatrième partie de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le		À déterminer (3 jours)	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T –	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
	développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008							
324. CNUCED – réunion d’experts de la Commission du commerce et du développement	Section B de la quatrième partie de l’Accord d’Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008		À déterminer (3 jours)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–
325. UNITAR – Conseil d’administration ^c	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l’Assemblée générale	Cinquante-troisième session	À déterminer (2-3 jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	– Une session par an
326. Tribunal d’appel des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l’Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	À déterminer	T	–
327. Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l’Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	À déterminer	T	– Selon les besoins
328. Conférence internationale de la société civile à l’appui de la paix israélo-palestinienne	Résolutions 65/13 et 65/14 de l’Assemblée générale		À déterminer (3 jours)	À déterminer	193 G	I (AArCEFR)	T	–
329. Réunion internationale des Nations Unies à l’appui de la paix israélo-palestinienne	Résolutions 65/13 et 65/14 de l’Assemblée générale		À déterminer (2 jours)	À déterminer	193 G	À déterminer	T	–
330. Réunion Amérique latine-Caraïbes des Nations Unies à l’appui de la paix israélo-palestinienne	Résolutions 65/13 et 65/14 de l’Assemblée générale		À déterminer	À déterminer	193 G	I (À déterminer)	T	–

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
331. Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien	Résolutions 65/13 et 65/14 de l'Assemblée générale		À déterminer	À déterminer	193 G	I T – (À déterminer)	

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Organes conventionnels.

^c Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^d Conformément à la déclaration orale concernant les incidences sur le budget-programme faite à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de « faible activité », c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de « faible activité » à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « selon les besoins ».

^e Pour les séances plénières seulement.

^f Conformément à la résolution 19/1 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents est ouvert à tous les représentants permanents des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées accréditées auprès d'ONU-Habitat).

^g Conformément au paragraphe h) de la décision 19/32 du Conseil d'administration, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées, et de la Communauté européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.

^h Conformément au paragraphe 4 de la résolution 66/233 de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 3 mai 2013.

ⁱ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

^j Des procès-verbaux sont établis pour les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances de la Première Commission.

^k Les services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

^l Dans sa résolution 17/4, le Conseil des droits de l'homme a décidé que le Forum serait ouvert à la participation des États, des mécanismes, organismes et institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des organisations et mécanismes régionaux dans le domaine des droits de l'homme, des institutions nationales des droits de l'homme et des autres organismes nationaux pertinents, des sociétés transnationales et autres entreprises, des associations d'entreprises, des syndicats, des universitaires et des experts de la question des entreprises et des droits de l'homme, des représentants des peuples autochtones ainsi que des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Le Conseil a également décidé que le Forum serait ouvert aussi à d'autres organisations non gouvernementales dont les buts et objectifs sont conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, y compris les individus et groupes affectés, sur la base de certaines dispositions, notamment la résolution 1996/31 du Conseil économique et social du 25 juillet 1996, et des pratiques observées par la Commission des droits de l'homme.

^m Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).

ⁿ Dans sa résolution 63/225, l'Assemblée générale a décidé de tenir un dialogue de haut niveau, dans la limite des ressources disponibles. Elle a également décidé que l'orientation et les modalités en seraient fixées à sa soixante-septième session. Comme indiqué dans la déclaration verbale émise en relation avec la résolution 66/172 de l'Assemblée, la question sera portée à l'attention de l'Assemblée, le cas échéant, conformément aux procédures établies, dès que des décisions précises sur les modalités auront été prises.

^o Dans sa résolution 63/230, l'Assemblée générale a souligné que la réunion et ses activités préparatoires devront être financées à même le budget proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 et être organisées de la manière la plus efficace possible. Comme indiqué dans la déclaration verbale émise en relation avec la résolution 66/215 de l'Assemblée, le Secrétaire général communiquera l'Assemblée des informations détaillées sur les incidences financières, le cas échéant, conformément aux procédures établies, une fois que les modalités de la réunion et des activités préparatoires seront connues. Celles-ci seront arrêtées lors de la soixante-septième session de l'Assemblée.

B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
1. Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	Résolutions 61/29 et 62/63 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	–
2. Groupe de travail spécial officieux, à composition non limitée, sur la biodiversité marine	Résolutions 19/24 et 65/37 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–
3. Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	Résolution 65/315 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–
4. Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	Résolutions 60/30, 63/111 et 65/37 de l'Assemblée générale	Quatorzième réunion	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–
5. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité ^b	Résolution 48/26 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	–
6. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	Résolutions 2443 (XXIII) et 62/106 de l'Assemblée générale		À déterminer	Genève	3 G	I (AEF)	T	PV ^c

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
7. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	Résolutions 3349 (XXIX) et 66/101 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	–
8. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T	–

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Les services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

^c En cas d'audition seulement.

C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2013

<i>Organe</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. OACI – Comité	Cent quatre-vingt-dix-huitième session	14 janvier-1 ^{er} février	Montreal, Canada
2. OMS – Conseil exécutif	Cent trente-deuxième session	21-29 janvier (sujet à modification)	Genève
3. FIDA – Conseil des Gouverneurs	Trente-sixième session	11-15 février	Rome
4. OACI – Conseil	Cent quatre-vingt-dix-huitième session	18 février-15 mars	Montréal (Canada)
5. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil executive	Soixante et onzième session	Février	La Haye
6. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts	Quarantième session	Février-mars	Vienne
7. UPU – Conseil d'administration		Février-mars	Berne
8. UPU – Conseil d'exploitation postale		Février-mars	Berne
9. AIEA – Conseil des Gouverneurs		4-8 mars	Vienne
10. BIT – Conseil d'administration et commissions du Conseil	Trois cent dix-septième session	7-28 mars	Genève
11. FIDA – Conseil d'administration	Cent huitième session	8-12 avril	Rome
12. UNESCO – Conseil exécutif		10-24 avril (sujet à modification)	Paris
13. OACI – Comité	Cent quatre-vingt-dix-neuvième session	15 avril-3 mai	Montréal (Canada)
14. FAO – Conseil	Cent quarante-sixième session	22-26 avril	Rome
15. AIEA – Conseil des Gouverneurs, Comité du programme et du budget		6-10 mai	Vienne
16. OMS – Assemblée mondiale de la santé	Soixante-sixième session	20-28 mai (sujet à modification)	Genève
17. ONUDI – Comité des programmes et des budgets	Vingt-neuvième session	21-24 mai (sujet à modification)	Vienne
18. OACI – Conseil	Cent quatre-vingt-dix neuvième session	21 mai-21 juin	Montréal (Canada)
19. OMM – Conseil exécutif	Soixante-cinquième session	28 mai-7 juin	Genève
20. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Soixante-douzième session	Mai	La Haye

<i>Organe</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
21. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Groupe de travail A et consultations officieuses/réunions d'experts	Quarante-troisième session	Mai	Vienne
22. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts	Quarante et unième session, première partie	Mai	Vienne
23. OMS – Conseil exécutif	Cent trente-troisième session	Mai	Genève
24. AIEA – Conseil des Gouverneurs		3-7 juin	Vienne
25. OIT – Conférence générale	Cent deuxième session	5-21 juin	Genève
26. FAO – Conférence	Trente-huitième session	15-22 juin	Rome
27. BIT – Conseil d'administration et commissions du Conseil	Trois cent dix-huitième session	21 juin	Genève
28. FAO – Conseil	Cent quarante-septième session	24-25 juin	Rome
29. ONUDI – Conseil du développement industriel	Quarante-deuxième session	24-28 juin (sujet à modification)	Vienne
30. OMI – Conseil	Cent dixième session	Juin	Londres
31. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Quarantième session	Juin	Vienne
32. OMT – Conseil exécutif	Quatre-vingt-quinzième session	Juin	À déterminer
33. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Soixante-treizième session	Juillet	La Haye
34. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Dix-neuvième session	Juillet/août	Kingston
35. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts	Quarante et unième session, deuxième partie	Août-septembre	Vienne
36. AIEA – Conseil des Gouverneurs		9-13 septembre	Vienne
37. AIEA – Conférence générale	Cinquante-septième session	16-20 septembre	Vienne
38. FIDA – Conseil d'administration	Cent neuvième session	16-20 septembre	Rome
39. AIEA – Conseil des Gouverneurs		23 septembre	Vienne
40. OMPI – Assemblée des États membres		Septembre/octobre	Genève
41. UNESCO – Conseil exécutif		2-17 octobre (sujet à modification)	Paris
42. OACI – Comité	Deux centième session	15 octobre	Montréal (Canada)
43. FMI/Banque mondiale – réunions annuelles conjointes des Conseils des Gouverneurs		Octobre	Washington
44. UIT – Conseil		Octobre	Genève

<i>Organe</i>	<i>Titre de la réunion/ numéro de session</i>	<i>Dates (2013)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
45. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Soixante-quatorzième session	Octobre	La Haye
46. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Quarante et unième session	Octobre	Vienne
47. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Groupe de travail A et consultations officieuses/réunions d'experts	Quarante-quatrième session	Octobre	Vienne
48. OMT – Conseil exécutif	Quatre-vingt-seizième session	Octobre/novembre	À déterminer
49. OMT – Conseil exécutif	Quatre-vingt-dix-septième session	Octobre/novembre	À déterminer
50. OMT – Assemblée générale	Vingtième session	Octobre/novembre	À déterminer
51. UPU – Conseil d'administration		Octobre-novembre	Berne
52. UNESCO – Conférence générale		5-21 novembre (sujet à modification)	Paris
53. BIT – Conseil d'administration et commissions du Conseil	Trois cent dix-neuvième session	7-22 novembre (sujet à modification)	Genève
54. OACI – Conseil	Deux centième session	18-29 novembre	Montréal (Canada)
55. FAO – Conseil	Cent quarante-huitième session	25-29 novembre	Rome
56. AIEA – Conseil des Gouverneurs		25-29 novembre	Vienne
57. AIEA – Conseil des Gouverneurs, Comité de la coopération et de l'assistance techniques		25-29 novembre	Vienne
58. OMI – Assemblée		November	Londres
5. OMI – Conseil	Cent onzième session	Novembre	Londres
60. Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	Dix-huitième	Novembre-décembre	La Haye
61. ONUDI – Conférence générale	Quinzième session	2-6 décembre (sujet à modification)	Vienne
62. FIDA – Conseil d'administration	Cent dixième session	9-13 décembre	Rome
63. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale		À déterminer	La Haye
64. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances		À déterminer	La Haye
65. Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires		À déterminer	Vienne
66. OMI – Assemblée	Vingt-huitième session	À déterminer	Londres